

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté - Egalité - Fraternité**

-----  
**COMMUNE DE TRAPPES**  
-----

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 22 MAI 2023**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Présidence** :

Monsieur Ali RABEH

**Présents** : Ali RABEH, Djamel ARICHI, Florence BARONE, Pierre BASDEVANT, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Dalale BELHOUT, Fouzi BENTALEB, Murielle BERNARD, Catherine CHABAY, Housseem DHAOUADI, Aminata DIALLO, Saïd DSOULI, Alienor EBLING, Abdelhay FARQANE, Gérard GIRARDON, Sandrine GRANDGAMBE, Ahmed KABA, Marc LE FOLGOC, Colette PARENT, Aurélien PERROT, Frédéric REBOUL, Jarina SAMAD, Maxime VELAY, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Patrick LEBoucQ, Luc MISEREY.

Sira DIARRA de la délibération n°2023-53 à la délibération n°2023-71 incluse  
Benoît CORDIN de la délibération n°2023-52 à la délibération n°2023-71 incluse  
Guy MALANDAIN de la délibération n°2023-49 à la délibération n°2023-65 incluse

**Absents excusés représentés** :

Noura DALI-OUHARZOUNE représentée par Fouzi BENTALEB  
Hélène DENIAU représentée par Sandrine GRANDGAMBE  
Sira DIARRA représentée par Pierre BASDEVANT de la délibération n°2023-49 à la délibération n°2023-52 incluse  
Jamal HRAIBA représenté par Anne-Andrée BEAUGENDRE  
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING  
Cristina MORAIS représentée par Frédéric REBOUL  
Sarith SA représenté par Murielle BERNARD  
Mimouna SARAMBOUNOU représentée par Djamel ARICHI  
Othman NASROU représenté par Benoît CORDIN de la délibération n°2023-49 à la délibération n°2023-51 incluse  
Guy MALANDAIN représenté par Patrick LEBoucQ de la délibération n°2023-66 à la délibération n°2023-71 incluse

**Absents** : Myriam AOURIR

Benoît CORDIN de la délibération n°2023-49 à la délibération n°2023-51 incluse  
Sira DIARRA de la délibération n°2023-49 à la délibération n°2023-52 incluse  
Guy MALANDAIN de la délibération n°2023-66 à la délibération n°2023-71 incluse

**Secrétaire** : Abdelhay FARQANE

**Administration** : Pascal TRAN – Paul BERNARDET – Zouhir AGHACHOUI – Zair AMARI - Nelly LOUIS – Aurélia COTTE – Chantal MONNIER –

*Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil.*

**Le Conseil municipal,**

*Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H07 et donne lecture des pouvoirs. Monsieur Abdelhay FARQANE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.*

## **Monsieur le Maire**

Bonsoir, Messieurs-dames. Je remercie et je salue le public pour sa présence. Avant l'ouverture officielle et formelle de ce conseil municipal, j'en profite aussi pour vous présenter de nouveaux visages qui m'entourent :

- A ma gauche, Monsieur Zouhir Aghachoui, nouveau Directeur général des services, qui a pris ses fonctions ce matin à 8h30 et qui commence donc fort par un conseil municipal. Bienvenue Monsieur Aghachoui, ce n'est pas un bizutage, promis, c'est une coïncidence (rires) ;
- Juste derrière Monsieur Aghachoui, Monsieur Zair Amari, qui est le nouveau Directeur général des services techniques de la ville ;
- Et Madame Nelly Louis, un visage un peu plus connu à Trappes, qui était jusqu'ici Directrice de l'éducation et qui est dorénavant Directrice générale adjointe en charge de La ville apprenante.

Voilà pour les présentations des nouveaux visages de la Direction générale de la ville de Trappes.

*(Monsieur le Maire procède à l'appel et désigne le secrétaire de séance)*

## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Mai 2023**

### **ASSEMBLEES**

- 49** Relevé des décisions du n°2023-16 au n°2023-43 incluse
- 50** Approbation du Procès-verbal du 3 Avril 2023

### **ADMINISTRATION GENERALE**

- 51** Modification de la délibération n°2021-145 du 25 Octobre 2021 portant sur la désignation d'un représentant du Conseil municipal appelé à siéger au sein du conseil d'Administration de l'Association pour l'Insertion, l'Education et les Soins (AIES)
- 52** Adhésion de la Ville de Trappes à l'association des Maires Ville & Banlieue de France
- 53** Création du Fonds municipal de soutien aux amicales de locataires

### **AFFAIRES FINANCIERES**

- 54** Plafonnement de l'indice d'évolution des tarifs des activités municipales basés sur le quotient familial pour 2023
- 55** Attribution MAPA marché de travaux aménagements esplanade Pergaud
- 56** Attribution appel d'offres ouvert - accord-cadre de travaux d'entretien, maintenance, petits travaux neufs et travaux d'urgence du patrimoine communal - 10 LOTS

### **CULTURE**

- 57** Approbation de la convention de partenariat avec l'Education Nationale pour la mise en place de l'enseignement de l'option facultative Cinéma et Audio-Visuel au lycée de la Plaine de Neauphle de Trappes.
- 58** Approbation d'une convention de mise en place d'une e-billetterie partagée entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la Commune de Trappes.
- 59** Approbation d'une convention pluriannuelle avec l'association Déclic Théâtre
- 60** Acceptation d'un fonds de concours pour le financement des actions engagées dans le cadre des Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif (PACTE) au titre de

l'année 2023.

- 61** Modification des tarifs de la Halle Culturelle La Merise.

### **CTM**

- 62** Approbation de la convention de co-Maîtrise d'ouvrage et de co-financement relative à l'étude urbaine 'Port Royal ' avec CDC Habitat
- 63** Avenants n°1 aux différents lots de l'opération pour l'Aménagement des espaces extérieurs de la piscine Jacques Monquaut

### **EDUCATION**

- 64** Attribution de subventions pour soutenir les projets pédagogiques des établissements scolaires de la ville de Trappes

### **JEUNESSE ET SPORTS**

- 65** Approbation des modalités d'inscription et de sélection des participants aux séjours organisés par la Ville

### **SANTE**

- 66** Mise en place d'un dispositif de bourse à destination des étudiant(e)s en orthophonie.

### **URBANISME**

- 67** Abrogation de la délibération numéro 2022-374, du 3 octobre 2022 et acquisition amiable de la propriété de la société DIEMOZ SARL sise 17 voie de Stalingrad Nord
- 68** Convention d'intervention foncière entre la commune de Trappes - l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPFIF) et Saint-Quentin-en-Yvelines

### **VIE ASSOCIATIVE**

- 69** Attribution d'une subvention au profit de l'association Passerelles et Partage suite à la convention d'objectifs triennale 2022-2023-2024
- 70** Subvention exceptionnelle attribuée à l'association sportive du collège Le Village

-----

## **ASSEMBLÉES**

### **49 Relevé des décisions du n°2023-16 au n°2023-43 incluse**

#### **Monsieur le Maire**

Ce relevé appelle-t-il des remarques des questions ? Madame Gomila.

#### **Madame GOMILA**

Merci, Monsieur le maire. Je souhaiterais avoir des précisions sur toutes les décisions qui concernent des demandes de subventions. On en a une pour la Politique de la ville, c'est la n°23, 3 au titre de la DSIL, n°25, 31 et 32, et nous avons également la demande de

subvention n°34 au titre du Fonds vert. Nous avons peu de précisions dans le tableau, je voudrais donc que vous précisiez ce que cela concerne, les montants d'investissement, etc.

### **Monsieur le Maire**

Dans l'ordre :

Pour la n°23, la dotation Politique de la ville, une dotation assez classique que l'État octroie aux territoires qui ont des quartiers Politique de la ville, Trappes fait évidemment partie de ces communes. Pour l'année 2023, la ville s'est vue notifier un montant de subvention de 650 000 €, si ma mémoire est bonne, qui correspond à peu près à l'étiage habituel obtenu par la ville de Trappes. Pour l'essentiel, de mémoire, ce montant est fléché vers la réhabilitation thermique des bâtiments communaux, entre autres projets, également sur l'esplanade Pergaud, nous en parlerons un peu plus loin dans l'ordre du jour du conseil municipal. Concernant la réhabilitation thermique, c'est la Maison des familles, dans le quartier Jean Macé, qui va être réhabilitée avec un niveau d'investissement élevé, qui fait l'objet de cette demande de financement.

Pour la n°25, la dotation de soutien à l'investissement local, là encore assez classique, l'équivalent pour les territoires ruraux c'est la DETR, la dotation d'équipement des territoires ruraux. L'État vient en soutien des territoires comme la ville de Trappes pour leur permettre d'investir et d'accompagner leur politique d'investissement. Ce qui est particulièrement nécessaire dans la période où il est nécessaire que l'activité économique soit renforcée, notamment dans le bâtiment qui est en souffrance.

Et pour la DSIL 2023, si ma mémoire est bonne, nous faisons financer la rénovation en cours du cinéma Le Grenier à Sel et la cour d'école Jean Macé qui sera la première à être renaturée. On va débitumer la cour d'école et la Direction de l'éducation est en cours de concertation avec les enfants, les parents et les enseignants de l'école pour en faire une cour oasis, pour un montant d'investissement de 300 000 €, en partie financé par cette dotation.

La DSIL, le DPV et le Fonds vert – qui est un fonds mis en place en 2023 par l'État pour sa première édition, nous espérons qu'il sera reconduit les années suivantes – seront mobilisés pour soutenir une politique d'investissement importante et qui ira en s'accroissant dans les années qui viennent. Nous avons de très nombreux projets d'investissement qui cochent toutes les cases de ces différentes dotations qu'apporte l'État aux collectivités locales qui s'engagent dans des orientations qui convergent avec celles qu'il a fixées. Évidemment, nous ne manquerons pas de projet et j'ai envie de vous dire que j'espère que les fonds de l'État suivront, je pense notamment au Fonds vert.

Pour la DSIL et la DPV – je le dis aussi pour le public pour que vous compreniez comment fonctionnent les recettes des collectivités locales –, ce ne sont pas des dotations acquises d'avance comme la dotation globale de fonctionnement, elles dépendent des projets déposés, les montants peuvent bouger d'une année sur l'autre. Globalement, ils sont relativement stables tant que les enveloppes nationales sont stables, et la ville peut appuyer sa construction budgétaire annuelle en étant à peu près assurée de percevoir ces fonds.

Pour le Fonds vert, qui en est donc à sa première année de fonctionnement, c'est beaucoup plus aléatoire. Le nombre de projets déposés dans le département des Yvelines est supérieur à l'enveloppe dont dispose le préfet, nous espérons donc que, par la qualité des projets que nous avons soumis, nous pourrions être lauréats de ce dispositif de financement nouveau qui, comme son nom l'indique, est voué à financer les investissements vertueux sur le plan écologique.

Sur la n°31, la DSIL, je viens d'en parler, la rénovation de la toiture et des sanitaires du groupe scolaire Cocteau. C'est un investissement que nous avons prévu d'engager, qui est important pour nous puisqu'il vient apporter plus de confort aux enfants. La toiture de l'école Cocteau, pour ceux qui la connaissent, déjà ne permet pas une isolation convenable de cette école, on a une hauteur sous plafond très importante. Les sanitaires également sont dans un

état assez déplorable. D'ailleurs, au-delà de l'intervention cette année sur l'école Cocteau, pour un montant d'investissement considérable, nous avons engagé un diagnostic de l'ensemble des sanitaires de la ville. J'évoque cela, cela peut faire sourire, mais la question de l'état des sanitaires dans les établissements publics, et en particulier dans les écoles, est un énorme sujet de santé publique et également un sujet de réussite scolaire. Puisque nous sommes, parmi les pays européens, celui où l'état des sanitaires est le plus dégradé et la conséquence concrète sur nos enfants est qu'ils ont tendance à faire de la rétention, à ne pas aller aux toilettes, à se retenir toute la journée. Parfois à devoir se déconcentrer des apprentissages parce que c'est un parcours du combattant que d'aller dans les toilettes qui sentent profondément l'urine malgré les nettoyages réguliers de la société de ménage. Nous avons donc engagé un diagnostic, ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros – en réalité plus que cela – d'investissements que nous devons réaliser pour remettre nos sanitaires dans des conditions de décence, d'hygiène acceptables pour les enfants. Et, évidemment, nous devons planifier ces investissements sur plusieurs années et tenter d'atténuer les coûts pour la commune en allant solliciter, notamment justement, ces dotations de soutien à l'investissement local que nous octroie l'État.

Pour la n°32, c'était toujours la mobilisation de la DSIL. Cette fois, pour un projet dont nous avons déjà longuement parlé, je ne vais donc pas m'y appesantir plus que cela aujourd'hui. Je le dis pour le public, c'est l'épicerie qui est juste à côté de la mairie, le Cappadoce, juste sur la gauche en sortant de la mairie, avec la devanture bleue très dégradée. Le fonds de commerce de cette épicerie devait être cédé à un commerçant de Seine-Saint-Denis, la ville l'a préempté, elle est déjà propriétaire des murs et elle est maintenant propriétaire du fonds de commerce. Et nous engageons un travail important de rénovation de l'ensemble de ce patrimoine pour installer une épicerie sociale au rez-de-chaussée, qui sera gérée par le Centre communal d'action sociale sous l'autorité d'Alienor Ebling. Le projet est en cours de finalisation avec les services techniques et le CCAS qui gèrera cet équipement.

Nous allons également y localiser l'accueil de jour qui est actuellement aux Merisiers, notamment pour pouvoir accueillir les personnes SDF dans des conditions plus décentes qu'aujourd'hui et leur permettre d'avoir un lieu de convivialité, de sociabilité, d'hygiène et d'accompagnement social digne de ce nom. Là encore, l'État nous soutient fortement pour cet investissement et nous soutiendra probablement davantage demain, nous l'évoquons encore avec le préfet récemment, en fonctionnement.

Voilà donc pour les projets financés pour 2023, en partie pour 2024, par la Dotation de soutien à l'investissement local, la Dotation Politique de la ville et le Fonds vert. Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ? Je n'en vois pas.

***Prend Acte***

## **50    Approbation du Procès-verbal du 3 Avril 2023**

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des demandes de correction, des remarques ? Je n'en vois pas, nous allons donc voter pour l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 avril.

***Prend Acte***

## **ADMINISTRATION GENERALE**

## **51    Modification de la délibération n°2021-145 du 25 Octobre 2021 portant sur la désignation d'un représentant du Conseil municipal appelé à siéger au sein**

## **du conseil d'Administration de l'Association pour l'Insertion, l'Education et les Soins (AIES)**

### **Monsieur le Maire**

Cette association gère un certain nombre d'établissements médico sociaux sur le territoire de la ville de Trappes et au-delà, au sein de laquelle siège la ville de Trappes. Non seulement parce qu'elle a une action de soutien à cette association, mais surtout parce qu'elle est l'organisme fondateur puisque notre illustre prédécesseur, le regretté Bernard Hugo, lorsqu'il était maire de Trappes, s'est engagé en 1965 dans la création, à l'époque, de l'AMURESOP. Plus de 50 ans après, cette association continue d'exister, de prospérer, elle a beaucoup grandi, elle accompagne des personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie, souffrant d'ailleurs les uns, les autres, de pathologies ou de handicaps très différents. Elle doit beaucoup à la ville de Trappes et à celui qui était à l'époque son maire. À ce titre-là, elle dispose de deux sièges au conseil d'administration pour participer aux débats et représenter aussi l'intérêt des Trappistes.

Pour ma part, je ne prendrai pas part au vote, comme pour toutes les délibérations qui concernent cette association, puisque ma compagne y travaille depuis maintenant près de dix ans. Je me déporte donc sur tous les sujets qui concernent l'AIES. Nous votons parce que Madame Beaugendre y siégeait – ainsi que Madame Bernard – mais n'y siègera plus, et, étant donné que l'on parle de santé au sein de l'association AIES, pour proposer que Madame Barone y siège, si elle le souhaite durablement.

Voilà donc pourquoi nous délibérons aujourd'hui, pour organiser un switch au sein de l'équipe municipale pour permettre aux élus, dont la compétence en termes de délégation est la plus concernée, de pouvoir assister aux travaux de l'AIES le plus utilement possible.

Y a-t-il d'autres candidats puisque, de fait, n'importe qui peut se présenter ? Je n'en vois pas, je sou mets donc aux voix la proposition de modification de la délibération pour adopter l'entrée de Madame Barone au sein de ce conseil d'administration.

### **Approuvé à l'unanimité 1 NPPV (Ali Rabeh)**

## **52 Adhésion de la Ville de Trappes à l'association des Maires Ville & Banlieue de France**

### **Monsieur le Maire**

C'est une association bien connue qui existe depuis 1983, qui réunit, à l'échelle nationale, un certain nombre d'élus issus de territoires intégrant des quartiers Politiques de la ville en nombre et en volume importants. Elle permet à ces territoires de faire entendre leur voix au niveau national, de partager leur expérience, de pouvoir travailler de concert et faire entendre leurs revendications et celles des habitants des quartiers populaires auprès des pouvoirs publics. Elle réunit évidemment des élus de tous bords politiques, elle est gérée avec efficacité et cohésion par les élus qui l'animent au quotidien, et il est évident que c'est la place de la ville de Trappes que d'intégrer un tel réseau d'élus pour pouvoir porter sa parole singulière au sein de cette association et auprès des pouvoirs publics. Et également de renforcer l'action, j'allais dire de lobbying, ce n'est pas très joli comme mot, d'influence, pour défendre les territoires populaires, les villes de banlieue, notamment parisiennes mais pas uniquement, auprès du pouvoir central.

L'adhésion est forfaitaire, c'est 0,10 € par habitant, avec un montant en socle, pour la ville de Trappes le montant s'élèverait à un montant de 4 907,10 €.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ce sujet ? Madame Gomila.

### **Madame GOMILA**

C'est pour une explication de vote : nous voterons contre cette adhésion. Nous nous sommes rendus sur le site de cette association et nous n'y avons pas trouvé d'intérêt pour la ville de Trappes. Nous avons estimé que c'était une association très politisée et nous ne voyons pas l'intérêt immédiat pour la commune à adhérer à cette association, surtout pour une adhésion une adhésion relativement élevée : 4 907 €. Honnêtement, nous n'avons rien vu de concret.

### **Madame GRANDGAMBE**

Concernant l'argument de « association politisée », nous sommes dans une instance politique qui fait de la politique, c'est notre raison d'être ici de faire des choix politiques. Je peux donc comprendre que vous n'avez pas envie de nous suivre sur cette délibération mais cet argument, à mon sens, n'est pas franchement recevable.

### **Monsieur le Maire**

Je suis tout à fait d'accord avec ce que dit Madame Grandgambe. Il est absurde de considérer que dans un conseil municipal, issu d'élections politiques, nous soyons mandatés par les Trappistes pour ne pas faire de politique. La politique au sens noble du terme qui consiste à défendre des intérêts, à faire valoir des points de vue et à défendre des intérêts communs. Cette association est tellement politisée, comme vous le dites, que son président est, je crois, sachant que cela tourne régulièrement, issu du Parti communiste français, et que sa première Vice-présidente est la maire Les Républicains – c'est votre parti politique – de Chanteloup. Je le lui dirai lorsque je la croiserai, parce que c'est une personne avec laquelle je m'entends très bien, d'un bord politique totalement différent, je ne suis pas du tout des Républicains pour ce qui me concerne. Mais, en l'occurrence, cette dame connaît bien les questions liées aux quartiers populaires, aux banlieues. Monsieur Malandain le sait puisque je crois qu'il a eu plusieurs occasions de travailler avec elle, par exemple.

Si Madame Catherine Arnoux arrive à travailler avec le PCF en bonne intelligence, avec d'autres partis politiques de gauche et de droite, au-delà des divergences qui continuent d'exister entre nous, c'est parce que nous avons aussi un discours commun à porter. Sur la relégation des quartiers populaires, sur le fait que nous souffrions des déserts médicaux, sur le fait que, en matière d'éducation, nous ayons beaucoup à attendre des pouvoirs publics pour défendre nos intérêts et le niveau scolaire dans nos écoles pour sortir nos quartiers de la difficulté. Heureusement que de gauche, de droite et du centre nous sommes capables de dépasser parfois nos désaccords pour défendre des intérêts convergents. Et je trouve d'ailleurs admirable la façon dont ces élus travaillent ensemble en bonne intelligence sur les questions de rénovation urbaine, etc., pour faire des propositions au gouvernement.

Je trouve curieux que vous refusiez d'adhérer à une association dont la première Vice-présidente est membre de votre parti, c'est votre choix et je le respecte. Attendez que je vous donne la parole, comme tout le monde, nous sommes dans un conseil municipal, Madame Gomila. Je vais vous donner la parole, détendez-vous, Madame Gomila, pourquoi êtes-vous agressive ? Soyez tranquille, je reviens d'une semaine de congés, j'ai pu profiter de ma petite fille qui fêtait ses un an il y a quelques jours, qui a bien grandi, etc., vous ne me mettez pas en colère ce soir. Plus sérieusement, attendez tranquillement, levez le doigt comme tout le monde au sein de l'opposition, vous aurez le droit à la parole et vous pourrez dire ce que j'ai cru comprendre, que vous n'êtes plus ou pas adhérente des Républicains.

Si cela n'a pas changé, je crois que vous êtes Directrice générale des services d'une collectivité territoriale, vous connaissez le fonctionnement des conseils municipaux. Vous avez siégé ici au moins depuis 2014, vous avez pris connaissance du règlement intérieur du conseil municipal, sinon nous allons vous faire une photocopie, et vous savez qu'il faut demander la parole, attendre qu'elle vous soit donnée pour la prendre. Je vous l'ai déjà donnée pour une première explication de vote, comme je suis extrêmement courtois et de bonne volonté, je vais vous la redonner avec plaisir mais ne m'interrompez pas comme je ne vous interromps pas quoi que vous disiez. À vous la parole, Madame Gomila.

### **Madame GOMILA**

Merci. Je ne suis pas du parti Républicain, je n'y ai jamais adhéré. La liste d'union républicaine Trappes Citoyen est faite de multiples tendances politiques, et pour beaucoup de personnes non inscrites. Je ne vois donc pas pourquoi à chaque fois vous me dites que je suis du parti Républicain, notre tête de liste, Monsieur Othman Nasrou, est du parti Républicain, à ma connaissance c'est le seul. Je voulais donc le préciser puisque vous l'avez répété deux fois ce soir.

### **Monsieur le Maire**

De qui parlez-vous ? Qui est adhérent des Républicains ? Monsieur Othman Nasrou ? D'accord. Parce que l'on a oublié qui c'est puisqu'il est absent depuis 2021, cela fait bientôt deux ans que nous ne l'avons pas vu au sein de ce conseil municipal.

Au-delà de la boutade, cette liste était donc, par une coïncidence extraordinaire, soutenue par Valérie Péresse, Jean-Michel Fourgous, deux personnalités respectables des Républicains, par le parti Les Républicains, mais elle n'est pas une liste de droite soutenue par les Républicains. Dont acte, je veux bien tout entendre et tout croire, il n'y a pas de problème.

Monsieur Malandain.

### **Monsieur MALANDAIN**

On va revenir au conseil municipal et à la question qui est posée. La ville a déjà adhéré, je crois qu'il y a eu un moment où l'association a baissé dans ses activités, il y a eu une sorte de vide. Mais je suis allé plusieurs fois travailler au niveau de cette association, où il y a des gens de tous bords, la volonté, l'engagement, le caractère politique et le service aux habitants dans des situations parfois particulières comme on en connaît dans les banlieues. J'ai fait un jour une interview dans laquelle j'ai dit, comme cela m'arrive souvent, une bêtise : « Est-ce que l'on considère que Versailles est une banlieue ? » Oui, Versailles est la banlieue de Paris mais ce n'est pas le même sens que celui qu'on lui donne-là qui est celui de villes qui ont accueilli, avec générosité, courage, simplicité, de nombreuses familles en difficulté. Et il y a tout un travail à faire sur lequel, au moins sur cette ligne-là, nous sommes liés. Je voterai donc, bien entendu, cette nouvelle adhésion. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Merci à vous. S'il n'y a plus d'interventions sur ce sujet, ô combien crucial, nous pouvons procéder au vote. Finalement, ce sont des abstentions et non pas des votes contre, comme quoi le débat peut faire changer les positions, ce qui est bien, c'est cela la démocratie. Merci.

***Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 5 abstentions (Mme Gomila/Mme Clerté-Durand/M. Cordin/M. Nasrou/M. Leboucq)***

## **53 Création du Fonds municipal de soutien aux amicales de locataires**

### **Monsieur le Maire**

Vous l'avez saisi, depuis le début du mandat nous revenons régulièrement, en conseil municipal, sur nos actions sur ce sujet. C'est aussi ce qui caractérise Trappes comme une ville populaire, elle compte un nombre de logements sociaux très important de près de 60 % aujourd'hui, c'était davantage encore il y a 20 ans. Ces logements sociaux sont gérés par une dizaine de bailleurs sociaux, dont deux principaux qui, à eux seuls, gèrent plus de la moitié du patrimoine : Valophis et CDC Habitat.

Les relations entre les locataires et leurs bailleurs ne sont pas toujours un long fleuve tranquille. Parfois, les bailleurs sont dignes de leur mission sociale et de leur vocation et gèrent leur patrimoine le mieux possible, ce n'est évidemment jamais parfait. Parfois, évidemment, il y a des difficultés lourdes qui se posent. Je pense notamment aux ruptures régulières de chauffage l'hiver, qui est assez inacceptable puisque des foyers, pendant

plusieurs semaines et parfois plus d'un mois, vivent sans chauffage en plein mois de décembre. Vous imaginez un peu les conséquences pour des dizaines de familles, des centaines d'habitants qui ont souvent des enfants et qui interpellent la ville pour les soutenir, faute d'organisation, de moyens, d'investissements parfois, de sérieux et de rigueur malheureusement trop souvent.

J'étais encore tout à l'heure dans le quartier Daumier où, depuis plus d'un mois, une inondation dilapide l'argent du bailleur, en l'occurrence, heureusement pas des locataires puisque c'est sur la partie bailleur qu'a lieu la fuite. Et ce sont potentiellement des milliers de mètres cubes d'eau qui sont déversés, pompés régulièrement et renvoyés dans les égouts, ce qui est lié à l'état de vétusté des canalisations qui n'ont pas été entretenues, changées en temps et en heure et qui explosent en plusieurs endroits. Ce qui donne lieu, encore une fois, à une gabegie financière et écologique catastrophique.

Nous sommes donc en permanence aux côtés des locataires. Sur la ville, c'est une quinzaine d'associations de locataires déclarées auprès de la mairie, avec lesquelles nous travaillons régulièrement pour fluidifier les relations avec les bailleurs, négocier, discuter, échanger sur les priorités, accompagner aussi les projets d'investissement que nous obtenons parfois de haute lutte, avec les locataires en première ligne. C'est le cas sur le quartier Jean Macé qui va être considérablement transformé, comme quoi la pression paye, avec plus de 14 millions d'euros d'investissement prévus sur ce quartier de 300 logements sociaux. Et c'est le cas un peu partout à travers la ville où les bailleurs réinvestissent leurs missions et je suis assez heureux que la majorité politique que je conduis ait mis une forte pression dès le début, il a parfois fallu être un peu viril, bousculer les habitudes, changer la culture, même de nos services d'ailleurs, en la matière. Même si cela nous a pris beaucoup de temps, quasiment rue par rue, quartier par quartier, bailleur par bailleur, d'essayer d'apporter un peu notre contribution pour que la fameuse balance, le pot de terre contre le pot de fer, se rééquilibre au profit des locataires.

Et je suis assez heureux de voir que des amicales de locataires se créent un peu partout, relayant les actions ponctuelles qui peuvent exister parfois au moment de la gestion d'une crise, pour pouvoir prolonger dans le temps – nous le faisons encore tout à l'heure à 14 heures auprès des locataires de Daumier – l'intervention des habitants pour se mêler de ce qui les regarde. C'est-à-dire leur vie quotidienne, l'état des logements dans lesquels ils vivent, les questions de salubrité, encore une fois les questions d'économies d'énergies, de fluides, la question également du caractère vert, bien entretenu de leur quartier, etc., ce sont autant d'enjeux qui se traitent au quotidien. Et pour cela, il faut que les locataires s'impliquent, s'investissent et se sentent concernés, comme dans un syndicat de copropriétaires, et il faut que chez les locataires, les bailleurs sociaux, nous ayons des amicales de locataires un peu partout.

Nous voyons donc éclore, pour mon plus grand bonheur, des amicales de locataires un peu partout. Cela demande beaucoup de travail à mon cabinet, à mon directeur de cabinet qui pilote la cellule de défense des locataires et que je remercie pour ce travail. Le directeur du logement est également mobilisé, la juriste de la ville de Trappes peut parfois être amenée à apporter des expertises, les techniciens que nous mobilisons également pour venir apporter une expertise indépendante aux amicales et ne pas les rendre uniquement dépendantes des expertises des bailleurs qui, par définition, sont de parti pris puisqu'ils sont rémunérés par leurs bailleurs.

Tous ces moyens et tous ces soutiens portent leurs fruits, et nous voulons aller un peu plus loin en créant un fonds dédié qui permettrait aux amicales de locataires en création d'être soutenues par la mairie pour prendre en charge, puisqu'elles nous le demandent, de petites dépenses. C'est souvent une ligne téléphonique, quelques photocopies pour pouvoir distribuer de l'information au locataire. C'est pouvoir ponctuellement, pourquoi pas ? solliciter un avis d'avocat en toute indépendance. La ville propose donc de mettre en place un fonds forfaitaire pour les associations qui n'ont pas la chance d'être membres des conseils de surveillance des

bailleurs et d'avoir, à ce titre, droit par la loi à un certain nombre de financements issus des cotisations des locataires, via le bailleur social. Pour ces associations qui n'ont pas droit à ces subsides puisqu'elles ne se sont pas présentées aux élections lors des dernières élections, qu'elles n'ont pas de siège au sein du conseil de surveillance, nous leur proposons un forfait de 500 € par an pour assumer leurs fonctions et leurs menues dépenses.

Au-delà de ces 500 € forfaitaires par association de locataires, nous pourrions les accompagner plus ponctuellement, et nous l'aborderons dans ce cas-là en conseil municipal lorsque nous estimerons que c'est justifié et nécessaire, pour qu'elles puissent engager des actions en justice, par exemple, pour faire valoir leurs droits. Je pense au contrôle des charges qui peut aboutir à des contentieux, parce que parfois les locataires se rendent compte que le propriétaire-bailleur leur ponctionne plus de charges que la réalité des dépenses qu'ils assument à ce titre-là.

Je rappelle, pour ceux qui ne le savent pas, qu'un bailleur ponctionne un loyer, le principal qui permet de financer le bâti, le fait d'avoir un toit sur la tête, mais il prend également des charges qui ne servent seulement qu'à assumer des dépenses collectives de fluides, d'entretien, de ménage, de tonte du gazon, par exemple, et à rien d'autre. Cette réglementation n'est pas toujours respectée et il est important que les associations de locataires soient équipées, dotées, outillées, y compris par de l'expertise technique et juridique, pour pouvoir faire valoir leurs droits, vérifier que les bailleurs assument bien leurs fonctions. Cela contribue, je le disais tout à l'heure, à rééquilibrer les pouvoirs entre bailleurs et locataires.

Voilà la raison d'être de ce fonds et cette délibération permet, comme je viens de le faire, d'évoquer plus largement l'action municipale en faveur de la défense des locataires. Y a-t-il des questions ou des interventions à ce sujet ? Monsieur Malandain.

#### **Monsieur MALANDAIN**

Deux éléments complémentaires : je pense que dans ce dialogue il y a intérêt, pour eux, à insister pour que les petites associations de locataires locales adhèrent à des associations d'ordre national reconnues, parce que cela donne une puissance.

Et le deuxième élément c'est qu'il existe, à la Maison du droit et de la justice, une cellule spécialisée pour aider les associations de locataires ou les locataires individuels dans leurs difficultés à caractère juridique ; il s'agit bien de rapports bailleurs-locataires dans le domaine juridique et non pas dans d'autres domaines. Nous avons mis cela en place avec l'ensemble des bailleurs au niveau de la communauté d'agglomération. Je pense que c'est bien dans le dialogue, dans la mise en place de ce projet-là positif, d'ajouter ces deux éléments ; lorsque je parle de dialogue, je ne parle pas de contrainte. Parce qu'un certain nombre de locataires, et même d'associations, ne savent pas qu'existe cet instrument à caractère juridique où il y a des permanences ouvertes chaque semaine. Merci.

#### **Monsieur le Maire**

Merci. Effectivement, il y a tout un réseau de ressources mobilisables. L'association dont vous parlez, c'est l'ADIL, l'association pour le droit à l'information des locataires je crois, qui est une association nationale, qui a une antenne dans les Yvelines située juste ici à Trappes, c'est un sacré coup de chance. D'ailleurs, nous travaillons, avec le service logement, pour pouvoir organiser une permanence ici en mairie, même si ce n'est pas très loin, financée par la ville. Elle irait un peu plus loin, dans l'expertise qu'elle peut mettre à disposition des locataires, que ce que fait aujourd'hui l'association dans le cadre des missions qui lui sont dévolues et des subventions qu'elle perçoit, notamment de la part de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Il y a également la Maison de la justice et du droit, et c'est important de le dire et de le redire, avec des juristes compétents, y compris pour accompagner, en tout cas en première analyse, les locataires dans leurs démarches pré-contentieuses ou contentieuses. Je passe mon temps à le dire mais après chacun est libre de faire ce qu'il veut, il est toujours plus utile, lorsque

l'on s'organise collectivement et c'est une bonne chose pour défendre ses intérêts de locataires, de se rattacher à l'expertise et à l'expérience des confédérations de locataires nationales. Elles sont nombreuses, il y a la CNL, la CSL je crois, la CGT Indecosa, au moins pour les trois que j'ai en tête.

Par contre, je ne souhaite pas, et ce n'est pas le sens de la délibération, l'imposer comme une condition de subvention, mais on leur dit systématiquement qu'elles ont suffisamment le choix, parmi les confédérations de locataires, pour trouver chaussure à leur pied et ne pas s'isoler seul dans son coin en tant que locataire de tel quartier, alors qu'il y a des locataires au niveau national qui se sont fédérées pour avoir plus de poids. C'est un peu la logique de l'association Maires Ville & Banlieue à l'échelle des locataires. L'union fait la force notamment face aux puissants et les bailleurs sont des organismes très puissants, très outillés, là où le locataire est isolé individuellement et parfois vulnérable.

Merci à vous. Monsieur Miserey.

### **Monsieur MISEREY**

Premièrement, une explication de vote : je voterai cette résolution.

Deuxièmement, je profite, Monsieur le maire, que vous élargissiez le débat pour rappeler quelque chose que j'ai déjà évoqué et qui se confirme, je le porte donc à votre connaissance. Il y a des gens qui déménagent, y compris sur Trappes, dans le cadre de réhabilitations futures. Vous m'aviez dit qu'il n'y aurait pas d'augmentation de loyer, il y a des gens qui subissent des augmentations de loyer. Et j'ai relayé l'information que vous m'aviez donnée à l'époque, c'est-à-dire de se rapprocher des services, etc., force est de constater que tout le monde le fait pas. L'intervention auprès des bailleurs est donc importante à ce niveau-là.

Je voudrais rappeler aussi, mais vous le savez, que Trappes à Gauche constate qu'il y a beaucoup de logements inoccupés alors que beaucoup de demandes de logements ne sont pas satisfaites. C'est donc toujours un problème de fluidifier tout cela afin de satisfaire les familles qui, soit n'ont pas de logement, soit ont des logements trop exigus.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Pour ce qui concerne les augmentations de loyer dans le cadre de déménagements imposés par l'ANRU et ses démolitions, je suis très surpris de ce que vous indiquez là, il faudrait nous donner des cas précis plutôt que d'affirmer des choses comme cela. Je ne remets pas en cause ce que vous indiquez, c'est probablement vrai, ou en tout cas ceux qui s'en émeuvent auprès de vous le pensent sincèrement. Ils ont ici une Direction du logement qui est là pour cela, ils doivent donc s'y rendre, présenter leurs quittances de loyer précédentes, les nouvelles, et nous serons absolument ravis d'écrire des courriers officiels aux bailleurs et les rappeler à leur devoir, en mettant en copie l'ANRU, le préfet, etc., et en leur indiquant qu'il n'est pas question de tolérer le non-respect de la loi.

Une augmentation de loyer n'est possible – je l'ai déjà expliqué ici – qu'à deux conditions. La première, c'est l'augmentation de la taille du logement, si je paye 50 m<sup>2</sup> à 500 €, je paierai un 60 m<sup>2</sup> à 600 €, ce qui est logique, on paye à due proportion en fonction des mètres carrés, le loyer peut augmenter si le mètre carré augmente et cela se démontre très facilement ; le prix au mètre carré ne peut pas augmenter lorsque l'on est relogé dans le cadre de l'ANRU.

La deuxième chose qui peut exister mais qui est assez rare, c'est en général plutôt l'inverse qui est constaté, c'est que le nouveau logement ait des charges de fonctionnement plus élevées que l'ancien. C'est pour cela qu'il faut regarder dans le détail et que le service logement est spécialiste pour faire cela. Ce n'est pas, ni vous, ni moi, qui pouvons comme cela confirmer ou infirmer les dires d'un locataire. Par exemple, vous pouvez avoir deux quittances différentes au mois de mars et au mois d'avril après un déménagement si, dans la première quittance, par exemple, dans les charges collectives vous n'aviez pas l'eau alors que

dans la nouvelle quittance vous l'avez. Il faut comparer ce qui est comparable, les choux avec les choux, les carottes avec les carottes.

Mais nous avons des spécialistes qui savent faire cela, décortiquer en détail la facture, clarifier ce qui relève des loyers et non pas des charges, par exemple celles de stationnement pour ceux qui ont un garage, un box loué, etc., les charges d'eau et d'électricité des parties communes, etc. Et en isolant la partie strictement loyer, hors charges, on peut comparer au mètre carré le tarif et vérifier si une augmentation a été appliquée. Si c'est le cas il y a alors, de la part du bailleur, contravention à la règle et au droit puisque dans ce cas-là il doit appliquer une réduction de loyer prévue dans le cadre des accords avec l'ANRU. Les bailleurs sont financés, en partie, mais malgré tout financés, pour que le delta existant entre le loyer qu'ils pourraient demander à un locataire classique et celui qu'ils sont en capacité de demander à un locataire relogé ANRU, ce fameux delta, ce manque-à-gagner pour le bailleur, soit en partie compensé par l'ANRU, via une subvention dédiée. Et je n'irai jamais pleurer sur le sort des bailleurs qui perdraient quelques euros dans le cadre du déménagement forcé d'une famille qui, parfois, n'a rien demandé.

S'il y a des situations qui sont signalées aux uns ou aux autres au sein de l'équipe municipale ou parmi les membres du public, envoyez-les au premier étage à la Direction du logement et nous prendrons plaisir à regarder cela de très près et à recadrer ce qui doit l'être le cas échéant.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ? Nous allons donc pouvoir procéder au vote. Merci à vous.

**Approuvé à la majorité de 37 voix pour, 1 voix contre (Luc Miserey)**

## AFFAIRES FINANCIERES

### **54 Plafonnement de l'indice d'évolution des tarifs des activités municipales basés sur le quotient familial pour 2023**

#### **Monsieur ARICHI**

Bonsoir à tous. Comme l'an passé, l'année 2023 est marquée par une inflation assez importante, pour rappel, sur les premiers mois sur l'indice annuel l'inflation a oscillé autour de 6 %. Si la délibération de 2022 avait été respectée, on aurait dû augmenter les tarifs de ce pourcentage-là. Le SMIC ayant évolué cette année à 6,18 %, nous avons décidé de limiter, comme l'an passé, l'augmentation des tarifs à 3,5 % pour éviter de pénaliser les familles trappistes les plus modestes. Cette augmentation reste toutefois négligeable sur les tarifs élevés, cela représente quelques centimes et 2 euros de plus sur les factures mensuelles pour les mêmes activités.

Encore une fois, l'idée est de préserver les populations populaires de la ville, mais aussi de préserver le budget de la ville et de ne pas trop s'éloigner des coûts qui, eux, augmentent pour la ville. Le panier des communes, l'indice qui reflète la dépense des communes, a augmenté d'une manière un peu plus importante que celle de l'inflation, ce sera donc plutôt supérieur à 6 % par rapport à ce qui est annoncé.

#### **Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur Arichi. Des réactions, des réponses, des questions ? Monsieur Miserey.

#### **Monsieur MISEREY**

Je voudrais regretter, dans cette résolution, que vous fassiez référence à l'augmentation du SMIC, la référence qui vaut pour les familles trappistes et notamment les plus modestes c'est la régression de leur pouvoir de vivre dans la dignité. Dans ce cadre-là, je voterai contre cette

résolution parce que la référence n'est pas le SMIC mais la régression de ce qui est couramment appelé – à mon avis maladroitement – le pouvoir d'achat des gens. J'entends bien les précisions qui ont été données et j'y souscris, par contre, je pense que maintenir les tarifs aurait été plus juste. D'autant qu'en appliquant un pourcentage, ce dernier ne représente pas la même chose suivant que l'on est dans les quotients familiaux les plus modestes. Après, vous pouvez nous dire que cela se joue sur quelques centimes et quelques euros, il n'empêche que pour nombre de personnes c'est très important.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur Miserey. C'est très intéressant ce que vous dites, la réponse va vous être apportée par Monsieur Arichi sur le plan technique et vous allez comprendre pourquoi, parfois, derrière les bonnes intentions que vous affirmez il y a exactement l'inverse en termes de conséquences lorsque l'on ne prend pas le temps d'expertiser les choses. Ce que nous avons fait longuement, puisque la volonté de la majorité, vous l'imaginez bien, si elle s'ampute de recettes potentielles en décidant de réduire le montant de l'augmentation qu'elle est en droit de demander aux usagers, c'est pour la bonne et simple raison qu'elle veut préserver leur pouvoir d'achat.

Sur la question de l'évaluation de la capacité contributive des ménages et du meilleur indice pour pouvoir la mesurer et préserver le public le plus prioritaire à nos yeux, c'est-à-dire celui qui a les revenus les plus faibles, il y a plein d'indices possibles. Il y a le montant du RSA, celui du SMIC, celui du montant de l'inflation calculée par l'INSEE, etc. Nous avons donc pris tous ces indices de façon très technique et nous avons choisi celui qui était le plus à l'avantage des Trappistes. Et Monsieur Arichi, mieux que moi, vous expliquera pourquoi c'est le SMIC. On ne dit pas que tous les Trappistes touchent le SMIC, notamment les foyers les plus faibles, mais le SMIC, parce qu'il est indexé contrairement à plein d'autres indices, est celui qui est le plus favorable. C'est donc celui qui permet de mesurer l'inflation, quasiment le « plus élevé » parce qu'il est automatique, parce que son augmentation socle est garantie par la loi et qu'elle ne dépend pas des gouvernements de bonne ou mauvaise volonté ou des indices artificiels, parfois construits par des organismes qui nous expliquent que tout va bien alors que la réalité du pouvoir de vivre des ménages régresse, nous le mesurons tous notamment en faisant nos courses. L'augmentation du SMIC est garantie et, dans le pire des cas, si un gouvernement de mauvaise volonté ne veut pas l'augmenter, l'augmentation mécanique est quand même garantie. Et si, dans le meilleur des cas, un gouvernement fait preuve de bonne volonté et l'augmente encore, cela vous donne un coefficient plus élevé. Et comme ce coefficient est plus élevé, lorsque nous consentons à être amputés de notre part, c'est un cadeau plus grand que l'on rend aux ménages.

Ce sont des mathématiques, ce n'est pas de la philosophie. Je vous crois de bonne foi et je sais bien que vous souhaitez que l'on soit encore plus généreux vis-à-vis des classes populaires. Nous avons donc choisi l'indice le plus généreux vis-à-vis des classes populaires, et vous pensez l'inverse parce que vous n'êtes pas allé au fond des choses. Je ne vous le reproche pas, je ne le savais pas davantage que vous avant que Monsieur Arichi ne fasse ce travail d'analyse et de comparaison avec les services. Il a ainsi conclu que l'indice le plus favorable aux ménages populaires était l'augmentation du SMIC. Cela ne veut pas dire que ce sont ceux qui touchent le SMIC qui se voient appliquer une réduction de la contribution aux frais qu'induisent les services qu'ils consomment. Cela veut dire que l'on choisit le montant qui augmente le plus fortement pour pouvoir réduire, à due concurrence, environ 50 %, la contribution demandée aux Trappistes.

Je ne sais pas si j'ai été clair, je crois que non. En gros, si je choisis l'indice qui n'augmente que de 100 €, par exemple, et que je choisis de rendre 50 € aux Trappistes alors que je peux choisir un autre indice qui, lui, augmente de 300 €, vous voyez que le cadeau sera plus élevé : 150 €. C'est ce que nous avons fait, les chiffres que je donne sont totalement artificiels, mais nous avons choisi l'indice qui augmente mécaniquement le plus.

Vous avez compris, Monsieur Miserey ? Est-ce que cela vous a éclairé, ou pas ? Je vous donne la parole.

### **Monsieur MISEREY**

Je vais demander un rendez-vous avec Monsieur Arichi pour bien comprendre comment quelque chose qui augmente est moins important.

### **Monsieur le Maire**

Vous n'avez donc pas compris du tout, mais cela veut dire que l'enseignant n'était pas clair du tout et que je n'ai pas été pédagogue, demandez-lui rendez-vous. Le SMIC n'est pas le tarif que l'on applique, c'est le coefficient que l'on choisit pour mesurer la réalité de l'augmentation du coût de la vie, nous avons choisi celui qui augmente le plus mécaniquement. Je pourrais choisir le RSA mais il augmente très peu, ce serait donc pénaliser les ménages.

### **Monsieur ARICHI**

Ou se baser seulement sur l'indice de l'augmentation du panier des municipalités, et là nous aurions été seulement en notre faveur.

### **Monsieur le Maire**

Exactement, nous avons donc choisi l'indice qui monte le plus. En gros, nous choisissons de mesurer l'inflation selon le coefficient le plus élevé, celui qui frappe le plus les ménages. Si je dis aujourd'hui que le coût de la vie augmente de tant.., soit je choisis un indice qui dit que c'est plus de 6 %, l'augmentation est forte et il faut donc réduire, soit je choisis l'indice qui m'arrange, celui qui dit que l'augmentation n'est qu'à 2 % et dans ce cas-là je n'ai aucun effort à faire puisqu'elle n'est que de 2 %. Nous avons choisi celui qui augmente le plus.

C'est plus clair, ou pas ? Collègues de la majorité, vous m'avez compris ? Mais si vous voulez prendre rendez-vous avec Monsieur Arichi, je suis sûr qu'il sera ravi de vous offrir un café pour vous donner tous les chiffres et les calculs mathématiques complexes qui l'ont amené à me proposer cette solution.

Ce que l'on retiendra c'est que l'objectif est de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Je le dis, et en votre nom chers collègues, nous en avons déjà parlé en réunion de majorité, je suis extrêmement fier que nous fassions cela, parce que tout le monde ne le fait pas. La plupart des collectivités appliquent l'inflation, point à la ligne, c'est leur intérêt. Autrement dit, j'augmenterais aujourd'hui les tarifs de presque 7 % si je suivais l'inflation classique. Je choisis de ne pas les augmenter de 7 %, de partager l'effort et de ne demander aux Trappistes que la moitié de l'effort que je suis en droit de leur demander pour la consommation des prestations municipales.

Et j'en suis très fier, parce que nous avons beaucoup de fonctionnement en régie : la cuisine centrale qui prépare les repas : + 12 % d'augmentation des denrées – et encore il y a d'abord des produits où c'est davantage encore –; nous sommes sur une inflation à deux chiffres. Nous décidons donc de prendre notre part, ce sont des recettes en moins pour la collectivité, ce sont des efforts d'économie que nous devons davantage réaliser pour financer cet effort-là. Mais je trouve que les mairies, l'État, y compris les entreprises privées qui fournissent des services essentiels : l'eau, l'électricité, le gaz, etc., devraient faire le même effort que nous en période de crise. On ne peut pas augmenter les salaires d'un côté et de l'autre voir les prix flamber et, y compris les services publics, appliquer les mêmes taux d'augmentation, ce n'est juste pas possible.

En tout cas, la ville prend sa modeste part à l'effort de soutien du pouvoir d'achat et du pouvoir de vivre des ménages. Là, je partage avec vous l'expression « pouvoir de vivre » qui a notamment été popularisé par la CFDT et le collectif d'organisations syndicales et associatives qui l'accompagne : « Le pacte du pouvoir de vivre ». Personnellement, je suis content de faire partie d'une majorité qui fait cet effort-là.

Si le débat est épuisé, nous allons pouvoir procéder au vote et plafonner l'augmentation à 3,5 % au lieu de presque le double.

Pour le public, au cas où tout ce que j'ai raconté n'a pas été clair, pendant que nous votons, en gros, chaque année l'inflation est de 1,5 % ou 2 %, augmentation que nous appliquons, ce qui est normal, et un repas à la cantine monte de quelques centimes. Cette année, il y a un bond plus fort, c'est la fameuse inflation dont on parle partout. Et comme nous voyons que le bond est trop important, nous disons aux Trappistes qu'ils ne feront que la moitié du bond et que nous ferons l'autre moitié. C'est plus clair, ou pas ? Et nous expliquerons à Monsieur Miserey pourquoi, pour la taille du bond, il vaut mieux choisir le SMIC qu'autre chose.

**Approuvé à la majorité de 37 voix pour, 1 voix contre (Luc Miserey)**

## **55 Attribution MAPA marché de travaux aménagements esplanade Pergaud**

### **Monsieur le Maire**

Plutôt que de vous ennuyer uniquement avec les affaires du marché public, et peut-être le ferons-nous plus régulièrement – je le dis pour le public qui est fréquemment présent à nos séances, c'est parfois rébarbatif toutes ces histoires de chiffres et de débats techniques et juridiques, nous parlons de marchés pour les entreprises, l'intérêt est assez limité, même pour les conseillers municipaux pour être honnête – nous allons essayer de vous projeter de temps en temps des éléments explicatifs qui vous présentent la nature du projet, des dessins, etc., plutôt que simplement des histoires de marchés attribués.

Déjà, savez-vous tous où est l'esplanade Pergaud, ou pas ? Vous connaissez le quartier Pergaud ? Pas tous, au moins ceux qui habitent Trappes. Il y a un quartier qui s'appelle Pergaud, Centre Verlaine, qui réunit les trois petits squares de Trappes, près de l'île de loisirs. Vous voyez la passerelle qui permet d'accéder à la base de loisirs ? On est là. Là où il y a la petite flèche, on est sur la fameuse passerelle et lorsque l'on est au sud du plan, on va sur la rue qui va rejoindre Allende et lorsque vous allez en face vous avez le mail de l'aqueduc et l'Aerostat dans le prolongement.

C'est une esplanade en déshérence depuis longtemps, la propriété foncière est complexe, vous avez Saint-Quentin-en-Yvelines qui est propriétaire d'une partie du foncier, la mairie de Trappes d'un bout, je crois, et le SMAGER, le syndicat de gestion des eaux et rigoles est également propriétaire, notamment en souterrain dans le prolongement du mail de l'aqueduc. Vous voyez le trait bleu qui repère le fameux aqueduc historique et l'emprise gérée par le SMAGER. Évidemment, nous avons demandé les autorisations de tout ce beau monde pour pouvoir intervenir en surface et aménager ce secteur qui est vraiment, pour moi, un secteur important et stratégique. On y passe pendant le semi-marathon, par exemple, on passera à l'avenir par cette esplanade revisitée. C'est vraiment une sorte de liaison verte entre le cœur urbain de la ville de Trappes et l'île de loisirs, le poumon vert de la commune. Ce n'est donc pas juste une esplanade qui appartient uniquement aux riverains immédiats, pour moi c'est un lieu de passage, ce sera également un lieu de rencontre, de partage de tous les riverains, propriétaires privés des résidences qui ont été construites autour et évidemment locataires du parc HLM qui environne cette esplanade.

Nous avons donc travaillé pendant plusieurs mois et là aussi je suis assez fier du travail réalisé, de la méthode choisie puisque nous avons décidé, comme je le dis souvent en conseil municipal, de ne pas laisser le stylo et la plume uniquement aux élus et agents municipaux. Élus, par ailleurs, tous aussi brillants les uns que les autres et plein d'idées, et agents de la ville également tous aussi compétents les uns que les autres. Mais il faut parfois laisser le stylo, le partager avec les habitants, les jeunes, les enfants, les mamans, les papas, les personnes âgées aussi. Parce qu'un lieu de vie et de rencontres, ce n'est pas le maire qui va y passer son temps, même si je vais en profiter puisqu'il y a des aires de jeux pour tous

petits, j'irai donc avec ma petite fille qui aura un an et demi à ce moment-là, je l'espère, deux ans maximum lorsque ce sera livré. Il faut donc que ce soit un lieu attractif qui contribue à la qualité de vie à Trappes, au-delà des habitants du périmètre.

Nous avons donc mis en place des groupes de travail, le centre socioculturel s'est investi, je crois que différents services ont piloté la concertation sous l'autorité de Madame Aoustin que je remercie. Et nous avons défini des usages, des besoins autour desquels nous pouvions réunir différentes populations. Le but étant de répondre à tous, depuis les enfants, les tous petits, je le disais, dès la naissance, jusqu'aux personnes âgées. L'idée est de pouvoir rénover ce qui existe déjà, en recréant ces fonctionnalités de façon plus modernisée. Nous avons aujourd'hui un city stade, ces petites aires de jeux de football, basket, hand, etc., en créant un nouveau city stade que nous voyons, le rectangle vert au centre de l'esplanade. Nous avons également souhaité créer des terrains de pétanque, essentiellement pour les habitants, deux aires de pique-nique aussi, une un peu plus à destination des jeunes gens qui se regroupent souvent dans ce périmètre, ce qui crée des nuisances.

Nous avons donc décidé avec eux de leur permettre d'avoir un lieu de regroupement, de fraternisation pour passer du temps en dehors des cages d'escalier pour arrêter de polluer la vie des habitants. Mais de le faire aussi, non pas sous les fenêtres avec parfois des fumées de barbecue, etc., ce qui dérange tout le monde, mais en s'éloignant justement vers la passerelle de l'île de loisirs, plus en hauteur, plus loin des habitations. Comme cela, le bruit sera moins gênant pour les riverains, notamment en été. Une aire de barbecue, cette fois pour les familles, avec des tables de barbecue en dur, solides pour les usagers, des containers poubelles pour permettre de garantir la propreté du site. Une aire de jeux dont je suis assez content aussi, nous avons été très ambitieux.

Ce que vous ne savez pas c'est que Madame Samad est adjointe à l'épanouissement des tout-petits et passe son temps à harceler ses collègues, en particulier le maire mais pas uniquement, pour dire, et elle a raison, que chaque fois que nous investirons sur une aire de jeux d'ampleur, il faudra penser aux tout-petits, parce qu'aujourd'hui nous n'avons aucune aire de jeux pour eux. Une première, critiquable, a été installée sur le square Samuel Paty, Madame Samad m'a assez chauffé les oreilles là-dessus. Dorénavant, nous avons décidé que nous mettrons un budget spécial, c'est le cas ici, c'est un budget considérable pour faire une aire de jeux pour les tous petits. Madame Samad aura le droit de tout choisir : la couleur, la forme, la hauteur, comme cela je ne serais enfin plus critiqué, sachant que je n'y suis pour rien parce que ce n'est pas moi qui ai choisi de toute façon mais je suis responsable de tout, c'est comme cela.

Une aire de jeux pour les tout-petits, une pour les plus grands, deux aires de pique-nique, un city stade, deux tyroliennes, une pour les adolescents, une pour les plus petits pour ne pas qu'ils soient en concurrence.

Et également un élément qui fait vraiment ma fierté, parce que je crois beaucoup à cela. Je vous le disais, j'ai pris une semaine de vacances, et plutôt que de partir en Italie comme c'était prévu, je n'ai fait quasiment que du jardinage à la maison et chez les parents qui n'ont plus l'âge de jardiner, je me suis cassé le dos mais j'y ai pris beaucoup de plaisir. Et le jardinage est un luxe, ceux qui ont un jardin et qui jardinent le savent, que ne partagent pas tous les locataires de Trappes en particulier. Et lorsque l'on vit, comme c'est le cas autour, dans des immeubles et que l'on n'a pas eu la chance dans sa vie de faire pousser un pied de tomate, pouvoir disposer de jardins partagés, d'espaces récréatifs où l'on peut cultiver la terre est un vrai bonheur. Et je pense qu'aucun enfant ne devrait en être privé, et également l'ensemble des générations qui en profitent.

Nous avons donc décidé d'installer ici un jardin partagé d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>, qui permettra de cultiver de façon, non pas industrielle, par les habitants. J'espère vraiment que ce soit un lieu de rencontre entre locataires, propriétaires, familles modestes, familles plus riches, etc. Et que ce soit aussi un lieu de partage intergénérationnel, que les plus anciens

partagent avec les plus jeunes et que le plaisir de creuser la terre soit démocratisé dans notre ville, ce n'est pas l'adjointe à la nature en ville qui va me démentir. Le centre socioculturel, en particulier, aura un rôle d'animation avec demain, je l'espère, des associations qui pourraient éclore dans le quartier et prendre le leadership dans la gestion de cet espace pour en faire un site un peu pilote. C'est le premier d'ampleur que nous mettrons en œuvre, nous avons mis ici ou là de petits potagers mais là c'est le premier site de grande envergure que nous mettrons en œuvre. Ce sera la version zéro et nous continuerons à en faire dans les différents aménagements prévus, que ce soit par la ville comme c'est le cas ici, ou par les bailleurs dans des réaménagements d'ensemble dans d'autres quartiers.

Madame Aoustin, Monsieur Amari, ai-je oublié des éléments majeurs dans l'aménagement de cette esplanade ? Monsieur Amari commence par me dire non et après il me fait la liste de tout ce que j'ai oublié, ce qui est original. Évidemment, nous en profitons pour améliorer l'éclairage public pour lutter aussi contre les phénomènes de délinquance qui peuvent s'enkystrer dans ces espaces publics. De l'éclairage qui s'allume avec détecteur de présence, avec évidemment de la vidéosurveillance pour que l'ensemble du périmètre soit protégé et lutter notamment contre le trafic de drogue qui existe dans ce secteur. Nous y avons travaillé avec le bailleur, le commissaire à Trappes aussi et l'ensemble des partenaires du projet. Et nous espérons que cela va aussi contribuer à sécuriser les abords de l'école qui sont aujourd'hui l'objet de nuisances très importantes, avec des rodéos voitures, parfois motos, des gens qui stationnent n'importe comment. Et nous allons tenter également de régler définitivement la question de l'accès illégal des véhicules à ce quartier pour se stationner au pied des immeubles, et parfois mettre en péril la sécurité des enfants qui sortent de l'école maternelle. Nous avons régulièrement des plaintes de la directrice, des enseignants de l'école et des parents d'élèves, nous allons donc tenter de régler définitivement cela en sécurisant durablement cet espace. Voilà pour l'esplanade Pergaud.

Et je reviens à la délibération, qui ne fait que mettre en œuvre techniquement, administrativement ce beau projet politique. Ce mot « politique » est beau, la police c'est la cité, faire de la politique, c'est s'intéresser à la vie de la cité, c'est cela aussi la démocratie. C'est donc un beau projet politique dont je suis fier, qui porte beaucoup de nos ambitions en matière de développement durable, d'écologie, d'espaces laissés à la nature, de loisirs pour tous les âges, et de capacité à faire se croiser les générations pour garantir leur épanouissement collectif.

Pour mettre en œuvre tout cela, nous n'allons bien évidemment pas le faire avec nos petites mains, ce sont des entreprises qui vont assumer l'ensemble des lots pour réaliser ce projet. Comme vous le voyez, il y a quatre lots :

- L'espace VRD, l'espace aires de jeux et sports ;
- L'espace brumisation, il y aura des brumisateurs également, j'ai oublié de le dire, pour nous rafraîchir l'été lors des canicules ;
- L'éclairage public ;
- Et les espaces verts.

La commission d'appel d'offres, la commission MAPA, s'est réunie le 30 mars 2023, nous avons reçu plusieurs offres pour chacun des lots, ce qui montre que la concurrence fonctionne. Et au terme de la commission MAPA :

- C'est le groupement MTP CNCO qui a été retenu pour le lot 1 ;
- L'entreprise Sols Jeux Entretien (SJE) pour le lot n°2 ;
- L'entreprise SATELEC pour le lot n°3 ;
- Et la SEM Espaces verts pour le lot n°4.

Y a des questions, des remarques ? Monsieur Malandain.

### **Monsieur MALANDAIN**

C'est un beau projet mais j'ai quelques remarques, en tout cas un avis personnel là-dessus. On a déjà fait un aménagement à cet endroit dont la vie a été difficile, en particulier nous

avons eu beaucoup de problèmes avec ce que l'on appelle les tyroliennes. Je voterai donc le projet mais je tiens à ce qu'il soit dit que je ne vote pas la mise en place de tyroliennes. On dit que c'est pour les moins de 15 ans, allez donc sur place à 11 heures du soir voir si ça a moins de 15 ans, on a réparé celle qui existait. C'est un endroit trop enfermé par rapport au passage, à la vie active de la ville, c'est entre deux ensembles de logements sociaux, je ne ferais pas des tyroliennes à cet endroit.

La deuxième remarque que je voulais faire : j'ai fait quelques propositions au tout début de la commission d'appel d'offres mais je n'ai pas pu rester jusqu'au bout. Lors du premier projet, nous avons un problème d'accès pompiers, sans doute cela a-t-il été regardé. En tout cas, pour l'intérêt de la ville, je rappelle que l'on n'avait pas pu faire un accès vers l'école à partir de la rue comme nous le voulions parce qu'il fallait préserver un accès pompiers. Si cela a été vu, c'est parfait, si ce n'est pas le cas je ne doute pas que vous le ferez.

Le troisième élément que je voulais dire avec gentillesse : nous avons prévu une réhabilitation du champ de patates. J'y suis passé encore l'autre jour, je pense qu'il a besoin d'être rénové. On ne peut pas tout faire en même temps mais je signale qu'il y a un certain nombre d'endroits qui ont perdu de la qualité au bout de 10 ou 15 ans, ce qui est normal, même lorsque l'on entretient, cela perd de son prestige. Le champ de patates c'est un autre terrain qui est devant le centre socioculturel à Pergaud, et c'était un champ complètement abandonné pendant un certain temps sur lequel on avait installé des aires de jeux, de rencontres, de partage, etc., un projet qui était adapté au moment et au lieu.

Voilà les trois éléments que je me permets de soumettre à cette délibération. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Merci à vous. Sur les tyroliennes nous avons un désaccord, je ne désespère jamais. D'ailleurs, je pense qu'il faut régulièrement entretenir pour finir par dissuader ceux qui cassent, mais ce sont parfois eux qui gagnent et c'est l'ensemble des habitants qui perd. C'est la raison pour laquelle nous avons essayé de faire quelque chose d'intelligent, on l'espère, en distinguant les usages entre la tyrolienne pour adultes, avec une hauteur différente, etc, et la tyrolienne pour enfants. En espérant que les grands respectent celle des petits a minima. Et si nous constatons des dépenses trop élevées et des dégradations trop régulières, nous continuerons de réparer. Et à la fin, nous prendrons la décision, le cas échéant, de retirer ce jeu.

Mais je ne veux pas laisser gagner les voyous et retirer un certain nombre d'équipements de proximité qui améliorent la qualité de vie dans le quartier, c'est laisser gagner les voyous. Je veux donc tenter de « reprendre » le terrain, pour utiliser une métaphore assez souvent usitée.

Sur ce que vous appelez « le champ de patates », merci d'évoquer cela parce que j'avais oublié cet élément non négligeable dans notre réflexion, d'où l'intérêt de la concertation d'ailleurs avec les habitants, cela a été soulevé par les habitants. Lorsque nous avons commencé à évoquer la question de l'esplanade Pergaud, les habitants nous ont interpellés spontanément sur ce que vous appelez le champ de patates, qui est en fait une aire de jeux très vétuste sur le quartier George Sand, à proximité immédiate, environ 100 mètres à vol d'oiseau de l'esplanade Pergaud. Elle est vraiment au cœur du quartier George Sand et elle est vraiment dans un triste état.

Lorsque l'on est maire on ne peut pas tout savoir sur tout, surtout lorsque l'on est, comme moi, jeune maire en début de mandat. Et je me souviens d'une réunion de concertation, à laquelle je suis allé, avec le centre social et les habitants et ces derniers m'ont interpellé sur cette aire de jeux. Je leur ai dit, étant donné l'état de l'aire de jeux et convaincu de mon bon droit, que ce n'est pas la ville qui gère mais le bailleur. Je leur ai dit que nous allions mettre ensemble la pression sur le bailleur pour qu'il investisse pour embellir ce site puisque nous investissons 1,4 million d'euros, ce qui n'est pas rien, sur l'esplanade Pergaud. Et là, le gardien du bailleur qui était présent m'a dit que c'était à la mairie tout ce qui est mal entretenu, mal

tondu, les jeux dans un état pitoyable, l'état du sable, le boulodrome qui est tout sauf un boulodrome. Et j'ai répondu que si c'était la mairie cela serait géré, les services ne peuvent pas laisser en friche comme cela, laisser se dégrader une aire de jeux. J'en avais clairement honte, c'était dans un sale état. Bravache, je dis au gardien que l'on prenait le pari et que si j'avais raison je payais un resto et sinon c'était l'inverse. Évidemment il a gagné, c'était la mairie. J'ai fait vérifier en rentrant, j'avais vraiment honte de constater que c'est la mairie. J'ai retrouvé le gardien un jour à l'occasion de l'un de mes déplacements dans ce quartier, il m'a fait la générosité de renoncer à son droit au restaurant, je passerai donc à côté de lui payer un restaurant avec sa femme. Mais c'est honteux, je le dis vraiment, la ville a été indigne pendant longtemps de ne pas entretenir convenablement cette aire de jeux et franchement c'est la question de la sécurité des enfants qui se pose sur cette aire de jeux ; personnellement, je n'irai jamais à cet endroit avec un gamin.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons fait notre mea culpa auprès des habitants en disant que c'était notre faute, nous nous sommes mis autour de la table, et à côté de l'investissement prévu pour Pergaud nous allons prévoir une enveloppe pour ce que Monsieur Malandain appelle le champ de patates sur George Sand. Et nous avons mis en place un budget de 100 000 € uniquement pour le champ de patates. Les habitants sont donc ravis, essentiellement les mamans, je crois, parce que c'étaient beaucoup elles qui portaient les demandes là-dessus et des demandes assez précises. Nous assumons de dépenser ces 100 000 € en plus du 1,4 million d'euros. Ce sera donc, à l'échelle du périmètre du quartier, 1,5 million d'euros de dépensés pour rendre de la dignité aux habitants de ce secteur qui méritent, comme tous les autres, des jeux, des lieux de convivialité à la hauteur.

Et je le dis, pour moi il y a d'autres quartiers qui sont dans le même état de délabrement, sur lesquels nous interviendrons dans les années qui viennent. Je pense à l'allée des Yvelines, nous en reparlerons en conseil municipal, il y a des secteurs où il n'y a pas grand-chose. Hélène Deniau n'est pas là pour m'entendre, elle serait ravie, je ne dis pas que l'on mettra 1,4 million mais je pense au secteur Carco où il y a du logement privé, du logement social, mais où l'on n'a strictement rien. Si, on a un très bel espace vert qui donne sur l'espèce de bois, les arbres à l'arrière, mais rien pour occuper un enfant si ce n'est jouer dans l'herbe, ce qui est formidable, il faudra, ici ou là, implanter des aires de jeux à proximité. Je pense à Bouba, évidemment, c'est une catastrophe parce que là-bas nous ne sommes pas propriétaires de terrains. Les jeunes, les enfants les familles, sont livrés à eux-mêmes dans des terrains en friche qui ne sont pas entretenus. Nous avons donc pas mal de travail et un budget considérable à investir pour doter tous les quartiers d'aires de jeu de proximité exemplaires.

Je rappelle aussi au conseil municipal que je préfère les investissements structurants qui peuvent attirer tout Trappes, pas uniquement un quartier, une petite aire de jeux très modeste. Des aires de jeux de proximité, bien sûr, mais quelques grands projets structurants, l'esplanade Pergaud en fait partie.

Nous aurons également un très bel investissement, que nous avons négocié dès le début du mandat avec Saint-Quentin, où nous avons obtenu gain de cause puisqu'ils ont très peu investi à Trappes depuis longtemps et il y a un effet de rattrapage nécessaire. Ce sont plus de 3 millions d'euros qui seront investis — j'en avais déjà parlé, à l'occasion on vous présentera un projet un peu plus abouti quand cela aura avancé avec Saint-Quentin — sur le parc de la Plaine de Neauphle qui va être totalement reconfiguré pour en faire l'un des lieux les plus attractifs de Trappes pour l'avenir.

Vous voyez, au détour d'une délibération sur une commission MAPA inintéressante et administrative au possible, on peut évoquer la façon dont on améliore la vie au quotidien pour les Trappistes. S'il n'y a plus d'intervention à ce sujet, nous pouvons procéder au vote.

**Approuvé à l'unanimité**

## **56 Attribution appel d'offres ouvert - accord-cadre de travaux d'entretien, maintenance, petits travaux neufs et travaux d'urgence du patrimoine communal - 10 LOTS**

### **Monsieur le Maire**

C'est une délibération très classique, ce sera compliqué pour moi de vous raconter des choses intéressantes là-dessus. C'est ce qui nous permet de faire intervenir des entreprises pour des travaux, comme vous le voyez, avec les différents lots de maçonnerie, d'électricité, de plomberie, de menuiserie, de peinture, de couverture, d'étanchéité, de vitrerie et de rénovation ou d'installation des stores : 10 lots. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 avril, nous avons reçu des offres en nombre variable pour tous les lots, sauf pour le n° 10 pour lequel nous n'en avons qu'une seule, mais l'appel d'offres est fructueux pour l'ensemble des lots.

Et nous vous proposons d'attribuer aux entreprises :

- STPIF le lot n°1 ;
- DK ELEC le lot n°2 ;
- SNEF le lot n°3 ;
- Prodesign le lot n°4 ;
- Alphamétal le lot n°5 ;
- Les Peintures Parisiennes le lot n°6 ;
- L'Union technique du Bâtiment, coopérative du bâtiment, secteur de l'économie sociale et solidaire, le lot n°7. (Je rappelle à l'un des membres du conseil municipal, Pierre Basdevant, qu'il ne devra pas prendre part au vote, sur ce lot uniquement, puisqu'il est salarié de cette belle entreprise) ;
- Exetanch pour le lot n°8 ;
- Vulcain pour le lot n°9 ;
- Roussel pour le lot n°10.

Pour des montants variables que je ne détaille pas ici, avec des montants maximums de dépenses possibles, des enveloppes ouvertes. Cela ne veut pas dire qu'il faut en abuser, Monsieur Amari, il faut dépenser avec discernement et il faut, autant que faire se peut, mobiliser la régie et les agents municipaux pour réaliser les travaux qui peuvent ne pas être sous-traités à des entreprises extérieures.

Voilà pour cette délibération, il y a des questions, des interrogations ? Je soumets aux voix.

***Approuvé à l'unanimité 1 NPPV M. BASDEVANT***

## **CULTURE**

## **57 Approbation de la convention de partenariat avec l'Education Nationale pour la mise en place de l'enseignement de l'option facultative Cinéma et Audio-Visuel au lycée de la Plaine de Neauphle de Trappes.**

### **Madame GRANDGAMBE**

Cela va être rapide puisque c'est du récurrent, en même temps tout est dans le titre. Je voudrais simplement rappeler que « option facultative », cela veut dire que cela ne concerne pas tous les élèves du lycée de la Plaine de Neauphle. Mais il est important que l'on garde cet élément entre le cinéma, le Grenier à Sel, et le lycée. Parce que vous savez tous que ce lycée a une identité culturelle très forte, avec un enseignement de spécialité théâtre qui a été maintenue et reste une marque de fabrique aussi de ce lycée.

Nous sommes donc sur une offre complémentaire avec cette option facultative, mais qui est un élément fort de l'attractivité. Il y a aujourd'hui une vraie concurrence entre les

établissements scolaires pour avoir les meilleurs élèves et les garder. Et l'un des éléments de cette attractivité c'est, bien sûr, l'offre proposée par les établissements. Nous avons donc la chance d'avoir un beau cinéma et la convention permet de contractualiser sur trois ans cette relation privilégiée.

**Monsieur le Maire**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? C'est assez classique. On soumet aux voix.

***Approuvé à l'unanimité***

**58    Approbation d'une convention de mise en place d'une e-billetterie partagée entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la Commune de Trappes.**

**Madame GRANDGAMBE**

Je voudrais préciser que l'on a parfois des choses qui marchent avec Saint-Quentin, son étude. Je suis assez critique sur la politique culturelle de l'agglomération pour dire lorsque cela fonctionne. Et là, en l'occurrence, autant nous n'avons pas grand-chose sur la mutualisation entre les salles de spectacles, autant nous avons ce système qui permet de mutualiser l'achat de billets. Cela existe depuis déjà un petit moment, mais nous vous proposons de le renouveler.

**Monsieur le Maire**

Merci. Pas de questions ? On soumet aux voix.

***Approuvé à l'unanimité***

**59    Approbation d'une convention pluriannuelle avec l'association Déclic Théâtre**

**Madame GRANDGAMBE**

Là aussi je vais faire court puisque tout le monde connaît cette compagnie Déclic Théâtre. La ville vous propose de voter le renouvellement de convention. Nous avons fait le choix, dans un contexte budgétaire qui est, on le rappelle, très contraint, d'accompagner un peu plus encore cette association. Notamment parce qu'elle a des projets qui sont en résonance avec ce que nous faisons dans beaucoup de domaines. Ils ont notamment choisi de développer tout ce qui est enseignement lié aux médias, la façon dont on décrypte de fausses nouvelles, réfléchir à la façon dont on fait l'information. Nous avons un bel outil qui est Marmite FM, qui est l'une des branches de Déclic Théâtre et toutes ses actions-là nous intéressent fortement pour nos élèves. Ça, plus tout ce que vous connaissez de l'association sur les spectacles qu'ils peuvent donner, mais surtout aussi cet art nouveau de l'improvisation théâtrale, reconnue jusqu'à la Comédie-Française.

C'est une belle structure, cela avait déjà été voté lors du dernier conseil municipal et nous allons augmenter fortement la subvention de 10 000 €. Nous les accompagnons dans une logique de partenariat dans les projets les plus innovants. Voilà pour l'essentiel.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Pas de questions à ce sujet ? Pas de remarques ? Nous soumettons aux voix.

***Approuvé à l'unanimité***

**60    Acceptation d'un fonds de concours pour le financement des actions engagées dans le cadre des Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif (PACTE) au titre de l'année 2023.**

**Madame GRANDGAMBE**

Nous en avons parlé souvent, je redis que c'est quand même assez triste de voir que l'essentiel de l'action culturelle est porté par les communes en réalité et que si les communes

ne sont pas au rendez-vous, les enfants n'ont pas accès à la culture, ce qui est dramatique. Là, nous avons un dispositif, les PACTE, qui sont un partenariat avec l'Education nationale, Saint-Quentin et la ville. Si vous en êtes d'accord, nous allons accepter les 4 400 € que l'agglomération va nous verser pour nous accompagner dans la mise en œuvre de ces PACTE, sachant que la ville, elle, met plus de 20 000 € sur ces projets. Nous faisons donc un effort très conséquent et nous accepterons les compléments qui viennent nous aider à supporter cette charge.

### **Monsieur le Maire**

Oui, il y a eu une époque où la culture était l'une des compétences les plus investies par l'agglomération de Saint-Quentin. Cela se traduisait par mille et une choses, une politique de subventions très puissante en direction des équipements culturels. À Trappes, nous avons la médiathèque que, heureusement, nous avons toujours, et une antenne ici rue Jaurès pour le plus grand bonheur, notamment, des écoles de centre-ville. Nous avons également près de 500 000 € de subventions pour le théâtre municipal, La Merise, aujourd'hui c'est zéro. C'est vraiment tout à fait regrettable puisque ce qui peut donner du sens à l'existence d'une intercommunalité, qui est souvent lointaine pour les habitants, c'est typiquement ce genre de politiques qui ont du sens, qui donnent de l'âme à un territoire. Manifestement, ce n'est plus la priorité, nous le regrettons et nous le disons régulièrement, avec quelques maires, au sein de Saint-Quentin-en-Yvelines comme le rappelait Sandrine.

S'il n'y a pas de questions ou d'interventions là-dessus, nous soumettons aux voix l'accord de ce fonds de concours modeste, insuffisant.

### **Approuvé à l'unanimité**

#### **61 Modification des tarifs de la Halle Culturelle La Merise.**

##### **Madame GRANDGAMBE**

Pour continuer sur ce que l'on vient de dire, dans un monde idéal nous aurions une agglomération qui s'intéresserait à la culture, des salles qui travailleraient en commun, des tarifications communes à l'échelle de l'agglomération, et tous les habitants de Saint-Quentin pourraient aller dans les différentes salles, avec des tarifs harmonisés et des programmations qui seraient, elles aussi, harmonisées. Ça, c'est dans un monde idéal, ce n'est pas du tout la tendance actuelle, vous l'aurez compris, avec l'équipe qui gère aujourd'hui l'agglomération de Saint-Quentin. Nous en tirons donc les conséquences, nous portons seuls le coût, mais qui a du sens, de La Merise.

Cela vous est rappelé dans la note, les tarifs de cette salle n'ont pas été augmentés depuis 2018 et nous avons des tarifs vraiment très bas par rapport à l'ensemble des salles de Saint-Quentin. Et lorsque l'on regarde les salles parisiennes, nous sommes vraiment avec un énorme décalage. Ce qui fait que vous avez des gens qui, plutôt que d'aller voir le même concert qui se joue à Paris et à Trappes, viendront à Trappes parce que les tarifs sont très attractifs. Ce qui revient à dire, en fait, que les impôts des Trappistes financent en partie, puisque l'on est sur une salle de spectacle qui, comme beaucoup d'autres, ne dégage pas de bénéfices. Le coût d'une telle salle est donc porté par la ville, ce qui veut dire que les Trappistes payent pour que des gens d'Élancourt, Versailles, Paris, voient des spectacles à des tarifs préférentiels.

À un moment donné, ce n'est donc pas possible de continuer dans ce sens, nous avons donc souhaité revoir les tarifs pour les extérieurs et, évidemment, ne pas toucher aux tarifs pour les Trappistes. Nous n'appliquerons donc pas d'augmentation pour les Trappistes, mais nous procéderons à une remise à niveau des tarifs des extérieurs, c'est le sens de cette délibération. Nous avons aussi toiletté un certain nombre de tarifs, rajouté quelques éléments qui manquaient. Et nous avons aussi créé un tarif spécifique unique pour des spectacles qui ont une forte attractivité, qui coûtent très cher puisque ce sont les spectacles des artistes les

plus en vue. Dans la saison, il y en a parfois deux et pour ces spectacles spécifiques nous avons donc créé un tarif nouveau.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions, des remarques ? Je n'en vois pas, je soumetts aux voix.

### **Approuvé à l'unanimité**

## **CTM**

### **62 Approbation de la convention de co-Maîtrise d'ouvrage et de co-financement relative à l'étude urbaine 'Port Royal ' avec CDC Habitat**

#### **Monsieur le Maire**

J'en ai parlé très vite tout à l'heure au détour de l'évocation de l'esplanade Pergaud. Voilà un secteur vraiment stratégique de la ville de Trappes puisqu'il se situe en plein centre-ville, tout près de la gare, et qu'il est l'interface entre le logement social et le logement privé. Avec, d'ailleurs, des projets plus ou moins heureux d'urbanisation ces dernières années, de construction par des promoteurs immobiliers de logements en accession à la propriété. Ce secteur ne vit pas très bien, pour dire les choses poliment. L'allée des Yvelines, vieux quartier, non pas historique mais construit dans les années 60-70, a vu ce quartier se doter de 200 logements sociaux, dans le patrimoine n'est pas extraordinaire. Une rénovation à la fin des années 2000 a permis d'améliorer un peu l'isolation des logements, mais disons que ce n'est pas le patrimoine le plus attractif. Ça l'a été à une époque, beaucoup d'agents municipaux, de fonctionnaires, y compris de police, voulaient loger dans ce quartier.

Dorénavant, c'est plutôt un quartier qui est fui par ses locataires, où il est difficile, lorsque les logements sont vacants, de pouvoir les proposer à la relocation, à des demandeurs de logement social, dont certains sont depuis un certain temps dans des situations d'urgence. Parce que nous avons un quartier enclavé, avec une voie de circulation à sens unique, où il y a du trafic de drogue, qui n'a pas franchement d'aménité particulière pour les locataires ou les propriétaires. Il mérite une vraie réflexion urbaine, à l'image de ce que l'on pourrait faire d'ailleurs, dans l'absolu, dans les quartiers en rénovation urbaine validés par l'ANRU. Malheureusement, ce n'est pas dans le fameux périmètre de l'ANRU, ce qui est parfois un peu absurde. Un quartier comme celui-là mériterait clairement d'être en périmètre ANRU, j'ai presque envie de dire qu'il le mérite encore plus que le quartier de la Cité nouvelle, quartier pavillonnaire HLM qui se porte plutôt bien dans sa vie et son fonctionnement, même si le bâti est ancien et dégradé. Là, nous avons un bâti plus récent, pas de très bonne qualité mais une vie du quartier, sociale, urbaine de piètre qualité.

Il faut donc pouvoir intervenir fortement, nous avons donc des copropriétés, un bailleur social qui gère un patrimoine de 200 logements avec une surface foncière importante, la mairie, qui est propriétaire d'une école dans ce quartier, l'école Curie et l'école Ferry en proximité immédiate et nous devons réfléchir à l'échelle plus large du centre-ville. Aujourd'hui, la réflexion sur le plan urbain se porte depuis le futur plateau urbain, derrière la mairie, jusqu'à la gare avec l'aménagement du pôle gare, de ce qui se passe des deux côtés des rives nord et sud de la gare, qui mérite d'être revisité en profondeur. Nous y travaillons avec l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines qui porte la compétence aménagement. Mais sur ce secteur stratégique de l'allée des Yvelines, la rue Irène Joliot-Curie, depuis la rue Pierre Sénard, la rue de la Poste qui mène vers la gare, jusqu'à la rue Port-Royal, après le pont, sur cette transversale parallèle à la rue Jaurès il y a quelque chose à faire.

Dans les grandes lignes de notre réflexion – je crois que je l'ai déjà évoqué en conseil municipal mais tout le monde n'était pas là, j'en profite donc pour le public – la volonté de

décloisonner le quartier, notamment en créant des perpendiculaires qui relieraient demain la rue Jaurès à l'avenue des Yvelines. La réflexion aussi dans une perspective d'évolution du schéma de circulation dans le secteur, qui verrait la rue Jaurès être inversée dans son sens de circulation après l'achèvement des travaux RN 10, plateau urbain, etc. Nous prendrions donc la rue Jaurès dans l'autre sens, sans franchir de pont puisque nous serons à plat sur la RN 10 et pour pouvoir remonter vers la gare. Et nous avons fait étudier l'opportunité, ou la possibilité tout simplement, de pouvoir mettre en double sens l'allée des Yvelines. Le gabarit de la rue et des trottoirs permettrait de mettre cette rue en double sens, au moins sur la rue des Yvelines, potentiellement, et ce sera l'objet de cette étude complémentaire sur la rue Irène Joliot-Curie. Et nous réfléchissons donc, à l'échelle de ce secteur, sur un projet de rénovation ambitieux du bailleur social qui nous a donné son accord et qui est prêt à investir aujourd'hui une enveloppe de 2 millions, j'espère le double demain. Et nous-mêmes, évidemment, puisque nous aurons à intervenir sur le patrimoine de la commune, que ce soit la voirie ou l'école elle-même, nous aurons à investir des millions d'euros pour embellir ce quartier.

La question des aires de jeux se pose également, à un endroit où il n'y a quasiment rien à disposition des enfants, les familles. Nous allons donc renvoyer le bailleur à ses responsabilités, la ville aux siennes. Puisque la ville est propriétaire de quelques petits fonciers, une maison, des garages, un petit immeuble qui jouxte l'école Curie, nous allons réfléchir à l'ensemble du périmètre pour avoir une rénovation globale et cohérente, un vrai projet urbain. Un mini ANRU que nous allons soumettre à nos partenaires financeurs comme le Département, pour pouvoir changer la qualité de ce secteur stratégique et son attractivité.

Voilà donc ce qui nous pousse aujourd'hui à proposer une convention de co-maîtrise d'ouvrage. Parce que cela n'a pas de sens que la ville fasse des études dans son coin sur ce qui la concerne, que le bailleur fasse de même alors que vous voyez que l'interface est très forte. Si la ville intervient sur la voirie, cela viendra grignoter sur le trottoir qui est, chose assez aberrante, propriété du bailleur. Le trottoir de l'allée des Yvelines n'appartient pas à la mairie, s'il y a un nid de poule ce n'est pas au maire qu'il faut le reprocher, c'est au bailleur, s'il y a un problème de mobilier urbain, c'est au bailleur qu'il faut le reprocher. Demain, on va aussi essayer de bouger un peu les frontières pour faire quelque chose de plus cohérent, à l'image de ce qui est fait dans les autres quartiers. Et plutôt que de faire chacun nos études en essayant après de les articuler maladroitement, nous allons plutôt mandater un bureau d'études commun, financé à parité par la ville et le bailleur, pour pouvoir porter des études qui nous intéressent ensemble et qui concernent les deux patrimoines.

Voilà l'objet de cette délibération, nous proposons donc de prévoir un budget qui engagerait la ville de Trappes pour un maximum de 54 000 €, donc une étude autour d'un peu plus de 100 000 € maximum. On verra ce que les appels d'offres feront émerger comme offres et j'espère que cela nous coûtera un peu moins cher. Mais ce sont des études assez abouties, assez complexes, assez exigeantes, qui demandent un temps de travail important et surtout une expertise de très bonne qualité pour ne pas faire n'importe quoi parce que l'on n'y reviendra pas avant un siècle.

Voilà le sens de cette délibération. Y a-t-il des questions ? Monsieur Malandain.

### **Monsieur MALANDAIN**

C'est banal par rapport au projet qui est très important, qui donne suite à tout ce qui a déjà été commencé. Il restera à trouver une place pour l'école maternelle Curie, etc., mais c'est normal, c'est tout le travail à faire sur ce secteur. Excusez-moi de faire cette précision mais en page 2, pour que l'on se comprenne bien, on parle de deux référents techniques : le maire et le directeur de CDC Habitat. Ce sont plutôt des référents politiques que techniques, c'est à voir, ce n'est pas essentiel.

### **Monsieur le Maire**

Mais vous sous-estimez mon expertise, Monsieur Malandain, je suis dorénavant diplômé en validation des acquis de l'expérience.

### **Monsieur MALANDAIN**

Ce n'est pas important.

### **Monsieur le Maire**

Bien sûr, je pense qu'il y a une erreur, effectivement. Tout dépend d'ailleurs de qui est ce Monsieur Thierry Breucheriot dont j'avoue ne pas savoir qui il est. Si c'est un expert technique, je ne prétends pas rivaliser avec lui et être en mesure de riposter lorsqu'il m'opposera son expertise sur ce qui le concerne. En effet, cela mérite donc d'être corrigé. Cela prouve que Monsieur Malandain analyse avec détail et minutie les documents en pièces jointes des délibérations soumises au vote, je l'en remercie. Je suis assez pour désigner un autre référent technique, si vous le voulez bien, par exemple Monsieur Amari, qui prendra plaisir à polémiquer avec Monsieur Breucheriot, le cas échéant et, en tout état de cause, qui le fera mieux que moi.

Merci pour cette remarque, on peut d'ailleurs d'ores et déjà l'intégrer comme un amendement à la pièce jointe à la délibération et la soumettre au vote avec cette modification proposée par Monsieur Malandain. Pas d'autres questions ? On soumet aux voix.

### **Approuvé à l'unanimité**

## **63 Avenant n°1 aux différents lots de l'opération pour l'Aménagement des espaces extérieurs de la piscine Jacques Monquaut**

### **Monsieur le Maire**

Je crois qu'il n'y aura pas beaucoup d'avenants puisque l'opération est quasiment en phase de livraison, malgré les retards malheureux qui seront rattrapés notamment sous la pression amicale mais puissante du directeur général des services techniques, sur l'aménagement des espaces extérieurs de la piscine Monquaut.

Vous le savez, nous l'avions évoqué lors d'un précédent conseil municipal, la piscine de Trappes, en particulier son espace solarium, ses espaces extérieurs, font peau neuve avec un projet d'envergure. Il a été travaillé de longue haleine et a fait l'objet, là encore, comme pour l'esplanade Pergaud, d'une concertation approfondie avec les usagers, les enfants comme les adultes. Ce, pour déterminer ce qu'il serait souhaitable – ce sont plusieurs millions d'euros d'investissement – pour permettre de donner une seconde vie à notre opération Trappes-plage, ce que les enfants et les familles recherchent maintenant beaucoup, notamment dans les parcs d'attraction qu'il y a partout en France.

Nous allons installer des jeux d'eau de grande qualité, là encore je suis assez content du travail qui a été fait, les jeux ont été choisis par les enfants, un groupe de travail les a réunis, avec des catalogues, différentes offres, ils ont choisi les jeux eux-mêmes. Et nous sommes en train de finaliser, il reste encore un petit mois et demi maximum de chantier. L'objectif est de livrer pile pour le démarrage de Trappes-plage, nous allons tout faire pour qu'il n'y ait pas de retard même si les entreprises, pour l'instant, sont en train de prendre du retard, mais nous allons leur demander d'accélérer le rythme et de faire preuve de diligence pour ne pas accumuler de retard.

Nous allons livrer un équipement rafraîchi, tout neuf. Là encore, Madame Samad a pensé aux tout-petits, parce qu'il y a une aire de jeux d'eau pour les moyens, les grands, les adolescents, les grands enfants. Mais il y a une aire à l'écart, protégée, pour les plus petits, où ils peuvent jouer et s'ébattre dans l'eau en toute sécurité. Vous voyez que l'on pense au public que vous défendez avec autant d'acharnement.

Je le répète, c'est un investissement important, plusieurs millions d'euros pour réaménager la piscine, mais là encore cela vaut le coup puisque nous investissons pour 50 ans, j'espère que nous n'aurons pas à y revenir de si tôt. Et je crois que l'opération Trappes-plage édition 2023 va attirer un public considérable au regard de la qualité de l'équipement qui sera fourni.

Nous avons quelques évolutions, d'ailleurs heureuses globalement, portées par cet avenant, notamment pour la modification principale sur le lot 2 avec la suppression de l'enrochement artificiel. Les spécialistes de l'aménagement de ce type d'aire de jeux préconisent – j'aurais dû refuser moi-même à l'époque – l'installation de rochers géants artificiels sur lesquels les gamins grimpent, glissent et tombent. Apparemment, cela contribue à donner un aspect, non pas granitique mais minéral à un site, mais cela est artificiel, je le répète, ce n'est pas de la vraie pierre que l'on déplace depuis les côtes bretonnes. Pour des raisons de respect du planning, cet enrochement ne peut pas être livré à temps. J'ai envie de vous dire que c'est tant mieux parce qu'on le remplace par des palmiers qui viendront, à la fois donner une touche de nature, faire respirer le site, et donner de l'ombre surtout lorsqu'ils seront grands. Au début, il n'y aura pas beaucoup d'ombre, honnêtement ils ne seront pas très hauts, mais dans quelques années ce seront de beaux et grands palmiers qui nous permettront de dépayser les Trappistes pour leur permettre de se sentir plus proches de la Méditerranée et de la Côte d'Azur, au cœur de Trappes, et de pouvoir profiter de l'ombre, puisque cela fait partie des préoccupations qui nous ont beaucoup été remontées pendant la concertation. Trappes-plage est une opération sympa mais lorsque l'on cuit sous le soleil on ne peut pas tenir très longtemps. Nous allons donc mettre de l'ombre par la voie des arbres et palmiers, c'est quelque chose de souhaitable.

Vous avez le détail avec un tableau peu intéressant, mais avec les augmentations en plus-value et en moins-value sur les différents lots, mais l'essentiel porte sur ce remplacement des rochers artificiels par des arbres, des palmiers, et un certain nombre d'évolutions techniques peu intéressantes. Des choses qui ont été mal anticipées par le maître d'œuvre, par les entreprises prestataires, et qui nous amènent à un total en plus-value d'un peu moins de 35 000 €, sur un budget global de quasiment 2,8 millions d'euros, à 10 000 €. C'est un pourcentage d'évolution marginale à 1,25 %, mais qui change quand même, sur une affaire de palmiers et d'enrochement, la couleur, le visage de cet aménagement, et de façon plutôt heureuse.

Voilà l'intérêt et le sens de cette délibération. Y a-t-il des questions ? Non, je sou mets aux voix.

***Approuvé à l'unanimité***

## EDUCATION

### **64 Attribution de subventions pour soutenir les projets pédagogiques des établissements scolaires de la ville de Trappes**

#### **Madame GRANDGAMBE**

Ces derniers temps, nous avons souvent eu ce genre de délibération pour les écoles primaires. Là, c'est un peu différent, il s'agit, puisque c'est la délibération que nous avons proposée lorsque nous avons refondu l'ensemble de ces projets pédagogiques, de permettre aussi à des collèges et des lycées de faire des demandes, jusqu'à présent ils ne s'en étaient pas saisis. Nous avons le collège Courbet qui nous propose un projet à la montagne, nous participerons à hauteur de 1 500 €. Et le lycée de la Plaine de Neauphle qui, dans le cadre de leur chorale, nous demande aussi une participation, nous leur avons donc accordé une subvention de 500 €.

#### **Monsieur le Maire**

Nous aimerions toujours en faire plus pour les écoles, nous en faisons énormément, nous avons encore renforcé notre soutien, notre accompagnement. D'ailleurs, nous mesurons à quel point les écoles, les enseignants et les directeurs se sentent soutenus par la ville, ils nous le disent tout le temps, c'est vraiment un bonheur. J'étais à l'école Jaurès il y a quelques jours, les enseignants nous ont arrêtés dans les couloirs pour nous dire merci, c'est assez rare et précieux. Je dis tout le temps qu'être maire de Trappes est dur, mais il y a une telle reconnaissance exprimée par les habitants dans cette ville, contrairement peut-être à d'autres territoires où les habitants sont plus exigeants ou moins reconnaissants, savent moins dire merci, que c'est un vrai bonheur, même si c'est parfois un vrai sacerdoce.

Au détour de cette délibération, je tiens à dire que l'on sent quand même, dans le corps enseignant, une forme de désespérance. Des gens parlent de quitter le métier après 30 ans d'exercice engagé, des directeurs d'école – j'en voyais encore avec le député il y a deux semaines – qui sont vraiment au bout du rouleau, qui ne comprennent plus le sens et le fonctionnement de leur institution. Ils vous racontent leurs misères du quotidien parfois, avec les difficultés à boucler le moindre projet. Bien sûr, le réflexe est de se tourner vers la ville, puisqu'elle est la structure de proximité, avec des élus accessibles et qui disent souvent oui d'ailleurs, et nous en sommes fiers. Mais nous savons aussi que nous avons des moyens limités qui ne nous permettront pas d'aller toujours compenser le retrait d'engagement des autres et c'est assez frustrant.

Est-ce qu'il y a des questions sur la subvention aux projets pédagogiques ? Je n'en vois pas, nous avons l'habitude de voter cela régulièrement. Je soumets aux voix.

### **Approuvé à l'unanimité**

## **JEUNESSE & SPORT**

### **65 Approbation des modalités d'inscription et de sélection des participants aux séjours organisés par la Ville**

#### **Monsieur le Maire**

J'avoue que nous avons travaillé le sujet il y a longtemps et que j'ai tout oublié, il faut donc que je relise pendant que je vous présente, je n'ai pas révisé mes cours avant de venir en conseil municipal, ce n'est pas sérieux.

Ce que je peux vous dire, c'est que le règlement intérieur commence à dater, il n'a pas été rénové depuis un petit moment, qu'un certain nombre de choses n'ont pas avancé de façon cohérente. Déjà, sur le fond de l'affaire, il n'y a pas beaucoup de villes en France qui font partir 700 personnes en séjour chaque année à 10 € par personne. C'est assez extraordinaire et unique, nous en sommes extrêmement fiers et il faut le dire et s'en réjouir et les Trappistes en sont largement reconnaissants. Rapporté à la taille de la population de Trappes, c'est un record quasi national. J'en parlais avec d'autres mairies : Poitiers, etc., qui sont très engagées, lorsqu'ils entendent notre volume ils sont assez stupéfaits. Sur 700 parents, en trois ans cela veut dire plus de 2 000 personnes sont allées en vacances à 10 € pendant une semaine, souvent des personnes qui ne sont pas allées en vacances depuis 15 ans.

Je vous raconte cette anecdote : une maman qui m'arrête au marché des Merisiers, j'ai cru que c'était pour me tirer les oreilles, me demander un logement social comme on le vit au quotidien lorsque l'on est maire. Et en plus elle me le dit en m'engueulant à moitié, c'était très original, avec un certain ton et en fronçant les sourcils : « J'ai besoin de vous dire quelque chose ». Et là, je me suis dit que j'allais mettre ma carapace, comme d'habitude, que va-t-elle encore me demander cette dame ? Que va-t-elle me reprocher ? Et, en fait, elle me dit : « Mon fils rentre au lycée, la dernière fois que nous sommes partis en vacances, il était en maternelle, et cette année nous pourrions partir avec son petit frère grâce à vous ». Ce n'est

pas grâce à moi, franchement, c'est grâce aux services, à la majorité municipale qui a pris cette décision dès l'été 2020.

Nous avons été élus au mois de juillet 2020 et en août des enfants partaient, qui n'étaient pas prévus, à 10 €. Ce qui est quand même une performance assez extraordinaire, gardez-la en mémoire, chers amis quand même, lorsque parfois on a un coup de mou et que l'on ne sait pas pourquoi on sacrifie autant de temps et d'énergie pour notre mission de conseillers municipaux. Lorsque je me souviens de ce genre de choses, je me dis que cela vaut le coup de subir tout le reste et que la mission d'élu est une belle mission lorsque l'on permet la réalisation de ce genre de miracle.

Les séjours, si vous n'y prenez pas garde, vous pouvez avoir une famille, par exemple qui y va deux années consécutives pendant qu'une autre famille n'a pas été sélectionnée. Nous avons mis en place un système, il y a longtemps déjà, pour être équitables et justes, c'était le tirage au sort. Ce n'est pas le maire qui va choisir, ce n'est pas l'adjoint au maire, ce n'est pas le directeur général des services qui va choisir ses copains ou les familles qu'il connaît. Non, c'est un tirage au sort qui va être organisé ici en salle du conseil, en présence et par les familles qui participent. C'est un peu comme au loto, tout le monde se réunit, chacun espère que son nom va être tiré, etc. Cela fait des frustrés, des heureux, mais tout le monde sait que c'est équitable, il n'y a pas de privilège pour les uns ou pour les autres, ou de discrimination. D'ailleurs, tout le monde peut en bénéficier, je voyais sur Facebook une dame qui posait la question : « Est-ce que c'est ouvert à tout le monde ou uniquement aux familles les plus modestes ? » Non, c'est ouvert à tout le monde, quelle que soit sa condition sociale. Évidemment, ce sont beaucoup les familles qui ont peu l'occasion de partir en vacances qui candidatent.

Et, à travers cette délibération, nous fixons et modernisons les conditions d'inscription pour permettre de faire en sorte que cela tourne. Si vous êtes allés en vacances avec la mairie en 2023, en 2024 il est important que ce soit une famille qui n'a pas eu la même chance que vous qui prene le relais. Il ne faut pas que ce soient toujours les mêmes, il faut que cela soit juste. Cela veut dire que l'on vous retire du tirage au sort si vous êtes déjà partis l'année dernière ce qui, à mon avis, est tout à fait équitable et juste.

Nous indiquons donc, en ce qui concerne les modalités d'inscription pour les séjours jeunesse, enfance et sport, l'essentiel du volume des séjours, que l'on ne peut pas partir si l'on est déjà parti en séjour la même année ou l'année précédente. Après, au bout de deux ans, les compteurs repartent à zéro, on peut de nouveau partir, on est donc placé en liste d'attente et non pas dans les admis au tirage au sort. Les jeunes ou le public peuvent s'inscrire pour plusieurs séjours, vous avez le droit de dire que vous voulez partir à un séjour en juillet ou en août, mais vous ne serez tirés au sort que pour l'un des deux, pas pour les deux. Voilà pour ce sujet assez évident, mais qu'il faut indiquer dans le règlement intérieur de sélection des familles.

Sur les séjours familiaux, ce sont un peu les mêmes règles : pas de possibilité d'être tiré au sort si on est parti la même année ou les deux années précédentes.

Pour les séjours en lien avec l'Education nationale, c'est quelque chose dont j'espère que cela durera dans le temps, ce n'est pas garanti parce que l'Education nationale, chaque année, tente de nous retirer les crédits. Nous avons monté des séjours dont je suis aussi assez fier, dans le cadre du partenariat autour de l'Ecole ouverte, depuis quelques années déjà. À l'époque, j'étais adjoint à la jeunesse et au sport, j'avais obtenu du maire de l'époque, Guy Malandain, que je remercie avec beaucoup de recul, des budgets pour pouvoir faire partir des jeunes de 3<sup>ème</sup> et terminale pour réviser le brevet et le bac. Avec, chose unique en France, des animateurs payés par la ville, un séjour payé par la ville, mais des enseignants de l'Education nationale payés par l'Education nationale, ce qui est quand même extraordinaire. Mais, chaque année, l'Education nationale tente de reprendre ses crédits, et chaque année j'en fais un combat politique. Pour l'instant, nous gagnons à chaque fois mais je sens que

c'est de plus en plus dur, étant donné les restrictions budgétaires que subit l'Education nationale.

Pour ces séjours, nous avons des modalités différentes, ce n'est pas du tirage au sort de la sélection sur dossier dans le cadre d'une commission mise en place avec l'Education nationale. Ce sont donc les établissements qui choisissent sur dossier, on ne choisit pas les meilleurs élèves, on ne choisit pas les moins bons, on fait un panachage, on prend des élèves de bon niveau pour qu'ils visent des mentions, un niveau supérieur encore. Des élèves assez moyens pour qu'ils essaient d'attraper la moyenne, et parfois des élèves de très faible niveau que l'on veut remobiliser, à qui on veut donner l'occasion de se remobiliser positivement dans un collectif. Le taux d'encadrement est extraordinaire, là on parle d'enseignants dans un cadre touristique, de vacances, qui, pendant 24 heures dans la semaine, à côté des activités de loisirs, culturelles, etc., donnent notamment des cours le matin aux enfants avant les sorties de l'après-midi. Et qui le font avec un enseignant pour 3, 4 ou 5 élèves, on n'est pas sur une classe de 30. Cela permet vraiment à des enfants qui, parfois, n'ont jamais rien réussi en maths, par exemple, d'enfin réussir pour la première fois parce qu'ils ont vraiment un prof sur le dos qui les pousse et qui leur donne confiance en eux.

Sur les modalités de sélection, je parlais de tirage au sort sauf pour les séjours en partenariat avec l'Education nationale. Évidemment, pour participer au séjour il faut présenter un certificat médical. Il faut pouvoir se désister au moins huit jours francs avant la date de départ, pour pouvoir laisser la place à quelqu'un qui est en liste d'attente. Sinon, on va bloquer une place, finalement on ne se présente pas le jour J, cela nous coûte que 10 €, on se permet donc de ne pas venir mais quelqu'un aurait adoré y participer, la ville a payé le reste et on ne peut pas parce que des personnes nous plantent la veille pour le lendemain. Là, nous disons : « Si vous vous amusez à cela, vous payez la totalité du séjour, pas uniquement les 10 € », le coût réel est plutôt de 500 ou 600 € que 10 €. Encore une fois, c'est pour permettre d'être sûr qu'il n'y a pas la moindre place qui n'est pas occupée. Je vous rassure, globalement, lorsque les gens s'inscrivent et sont tirés au sort, ils viennent en courant et ne nous plantent quasiment jamais. Mais il y en a quelques-uns qui sont assez dilettantes, nous voulons pouvoir leur appliquer cette pénalité et le paiement de la totalité du coût du séjour.

Nous réservons quelques places pour les travailleurs sociaux du territoire, pour qu'ils puissent orienter, comme cela a été le cas par le passé sur certains séjours, des enfants prioritaires, par exemple de l'Aide sociale à l'enfance où accompagnés par la Réussite éducative. Ce sont des places bloquées et les travailleurs sociaux, de la ville ou du Département, orientent les enfants dont on pense que pour ceux-là ça fera un bien fou, pendant une semaine, d'être loin d'un contexte familial parfois très difficile, douloureux, parfois même violent. Cela leur permet de se socialiser dans un groupe et d'être tirés vers le haut le plus possible.

Voilà donc le sens de ce règlement intérieur. Je ne m'en suis pas trop mal tiré sans préparation et sans avoir révisé. S'il n'y a pas de questions, et je n'en vois pas, je sou mets aux voix.

***Approuvé à l'unanimité***

## SANTE

### **66 Mise en place d'un dispositif de bourse à destination des étudiant(e)s en orthophonie.**

#### **Madame BARONE**

L'objectif de cette délibération est de mettre en place un dispositif de bourse à destination des étudiants en orthophonie. Pourquoi les étudiants en orthophonie ? D'abord, nul n'ignore que nous sommes dans un désert médical, que nous manquons évidemment de toutes sortes de professionnels de santé, que ce soient des médecins généralistes ou des personnels

paramédicaux. Mais, en fait, nous nous sommes tournés vers les orthophonistes parce que là nous avons un besoin relativement criant, que ce soit pour nos jeunes, en particulier ceux qui sont inscrits dans le dispositif Réussite éducative, mais également pour des personnes plus âgées, avec un objectif d'autonomie et d'inclusion dans la vie sociale. Ça, c'est un premier constat.

Autre constat : la filière d'orthophonie a de moins en moins d'élèves. Il faut savoir que, sur les dernières années, il est formé à peu près 900 orthophonistes sur l'ensemble du territoire français, alors que les besoins sont criants. Et dans ce cadre-là, les villes, les collectivités territoriales sont en concurrence pour capter ce type de professionnels.

Dernier point : nous avons à cœur dans notre programme de faire en sorte de soutenir nos jeunes qui voudraient se diriger vers les carrières médicales. Nous commençons donc, bien évidemment, par les orthophonistes. Dans ce cadre, il s'agit de nous adresser aux élèves en fin de parcours sur le second cycle d'orthophonie, les élèves en quatrième et cinquième année, et de leur octroyer une bourse de 500 € par mois la première année et 600 € la seconde. Avec, évidemment, une contrepartie qui est de servir sur notre territoire pendant trois ans.

Là, nous partons sur un dispositif de deux bourses. Nous estimons qu'actuellement il nous faudrait 5 à 6 orthophonistes supplémentaires pour donner un second souffle. Si nos dispositifs financiers fonctionnent bien, parce qu'il n'y a pas que les aspects financiers qui entrent en ligne de compte, nous pensons ouvrir ce dispositif à 4 étudiants supplémentaires, dans la mesure des moyens de notre ville.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Nous espérons ne serait-ce qu'un seul étudiant candidat qui se présente, que l'on puisse contractualiser et préparer l'avenir. Vous voyez que ce sont des enjeux liés à la santé en général, médecins généralistes ou spécialistes, les orthophonistes en particulier. Je parlais tout à l'heure de l'Education nationale où les enseignants sont vraiment en détresse. Encore récemment, certains me racontaient que des élèves qui ont des troubles du comportement, parfois des difficultés d'apprentissage, n'ont pas l'accompagnement nécessaire dès les plus jeunes classes de l'école maternelle, que ce soit pour poser un diagnostic ou pour accompagner en soin ces enfants. C'est dramatique parce que les enseignants sont démunis, livrés à eux-mêmes, et voient bien que la société sacrifie ces mêmes que l'on met au fond d'une classe, en les faisant patienter en attendant la fin de la journée sans rien apprendre, ou presque.

Évidemment, toute action est la bienvenue. Ce sont des actions à long terme, si l'on investit aujourd'hui sur un étudiant en troisième année, par exemple, vous voyez bien que dans le meilleur des cas dans deux ans il nous rejoindra. Et je le répète, un seul ce serait déjà un orthophoniste de plus, dans une ville comme Trappes, un temple en orthophonie – on a réussi à décrocher un demi-ETP, cela a été une rude bagarre – relèverait du miracle et soulagerait considérablement les enseignants et les familles.

Il faut donc tout tenter, nous tentons, à travers cette bourse destinée aux étudiants en orthophonie, d'en attirer et de se distinguer parmi toutes les communes. Étant entendu que c'est la France entière qui cherche des orthophonistes et qui peine à en recruter. Là-dessus, comme sur la plupart des enjeux de santé, je trouve que notre pays n'est pas à la hauteur de son statut, de ses moyens et des besoins de ses habitants.

Voilà pour ce dispositif, est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Je n'en vois pas, je sou mets donc aux voix.

**Approuvé à l'unanimité**

**67 Abrogation de la délibération numéro 2022-374, du 3 octobre 2022 et acquisition amiable de la propriété de la société DIEMOZ SARL sise 17 voie de Stalingrad Nord**

**Monsieur le Maire**

Très concrètement, nous avons délibéré en octobre dernier pour acquérir une parcelle d'une maison qui est juste de l'autre côté de la RN 10, celle de la famille Diemoz, qui héberge notamment un garage automobile ATS qui fait, je crois, de la réparation de pare-brise, 17 voie Stalingrad Nord. Elle est concernée par la déclaration d'utilité publique d'expropriation qui vient accompagner l'aménagement de la RN 10, au nord de la RN 10 sur la voie Stalingrad Nord. La voie sera élargie pour permettre d'accueillir une partie de la déviation du flux des travaux qui vont bientôt attaquer la tranchée centrale de la RN 10. Lorsque je dis « bientôt », c'est début de l'année 2024, fin d'année 2023 ou plutôt.

Dans les mois qui viennent, la DIRIF, Direction des routes d'Île-de-France, va élargir la voie Stalingrad Nord, ce qui suppose d'exproprier ce qu'il reste à exproprier, notamment ce bien. Nous avons délibéré avec une délibération qui n'était pas techniquement juste, au sens où elle considérait ce bien comme un bien unique dans une parcelle unique. Or, il y a deux parcelles, complexité administrative et urbanistique, qu'il faut distinguer :

- La parcelle BA 270, qui est composée du jardin, de l'immeuble avec son rez-de-chaussée, son premier étage et les combles. Là, nous avons un accord avec la famille Diemoz autour d'un prix à 345 000 € + 23 000 € d'indemnités pour perte de revenus locatifs, soit un total de 369 000 € à régler à la famille Diemoz ;
- Et la parcelle BA 271, 57 m<sup>2</sup> de jardin, qui est nécessaire également puisque la ville va acquérir l'ensemble, vous vous en doutez, on ne va pas couper des bouts, casser le bâtiment en deux, etc., cela n'a pas de sens pour la famille Diemoz. Techniquement, nous le pouvons, mais pour la famille Diemoz cela n'a pas de sens puisque son bien devient impropre à la mise en location. Nous achetons donc la totalité de la parcelle, ce qui permettra à la ville ensuite de réfléchir à cet aménagement en bordure nord de la nationale 10, une fois que les travaux seront achevés. Pour la deuxième parcelle, nous sommes sur un montant de 47 988 €, décomposé en deux morceaux : l'indemnité principale et l'indemnité de emploi.

Et il restera ensuite à transiger, et si l'on n'y arrive pas, ce qui est le plus probable, à régler cela devant le juge pour l'expropriation des commerçants de l'entreprise qui loue aujourd'hui les locaux de la famille Diemoz.

Nous délibérons à nouveau aujourd'hui pour mettre au clair, sur le plan juridique à la demande des notaires, cette délibération pour qu'elle puisse nous permettre d'acquérir séparément, différemment les deux parcelles que je viens d'évoquer.

Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? J'imagine que non, cela est donc soumis aux voix.

***Approuvé à l'unanimité***

**68 Convention d'intervention foncière entre la commune de Trappes - l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPFIF) et Saint-Quentin-en-Yvelines**

**Monsieur le Maire**

Je l'évoquais tout à l'heure, des transformations urbaines majeures vont nous concerner avec cet aménagement autour de la RN 10 : l'aménagement du plateau urbain qui viendra coiffer la route nationale 10 dans quelques années et les différents îlots qui le bordent, là où nous

avons aujourd'hui le gymnase Rousseau et le terrain de jeux à proximité, l'îlot Brossolette juste en face, derrière moi, avec un certain nombre de propriétés qui ont été acquises par la ville ces dernières années. Et l'îlot Cachin où est installée une aire de stationnement et où était installé le marché il y a quelques mois encore.

Ces aménagements, qui restent à définir en concertation avec les habitants, vont être assumés par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre de sa compétence aménagement, en étroite coordination avec la ville de Trappes qui fixera le cadre, les règles et les conditions. Cela demande donc des investissements, évidemment pour la construction plus tard, mais aussi des investissements fonciers dans l'intervalle, parce qu'avant de pouvoir réaliser un projet d'ensemble il faut d'abord acheter les terrains qui ne sont pas encore propriété publiques, sachant quand même que l'essentiel est propriété publique. Les deux îlots, Cachin et Rousseau, sont déjà propriétés publiques, il reste l'îlot Brossolette où il y a des propriétés privées, dont beaucoup sont expropriables.

Et, au-delà de cet aménagement qui concerne le plateau urbain, il y a, à Trappes, un certain nombre d'aménagements urbains sur lesquels on peut avoir demain à acquérir du foncier pour pouvoir permettre l'aménagement. Je vous parlais tout à l'heure de l'allée des Yvelines, par exemple, il y a quelques maisons le long de la rue Port-Royal qui pourraient être utiles à un réaménagement d'ensemble. En l'occurrence de petites maisons qui donnent sur la rue Port-Royal, il faut les acheter pour pouvoir ensuite construire à la place, au-dessus, demain une école, ou autre chose.

Il y a d'autres secteurs d'aménagement autour de la gare, dans la rue Paul Vaillant Couturier juste en face de la gare, etc., où il y a des mutations, des transformations urbaines à initier pour embellir notre ville, trouver également des logements pour la population de notre pays qui en manque cruellement en Île-de-France.

Vous voyez donc qu'il y a un enjeu de maîtrise foncière pour toute politique urbaine digne de ce nom, qui est centrale. Or, la ville de Trappes a une trésorerie limitée, on ne peut pas acheter sur les deniers municipaux ce qui vient grever notre capacité d'endettement, d'investissement pour rénover nos écoles, construire des équipements neufs et répondre aux besoins de la population. Monsieur Siad, qui est au fond de la salle, qui est le Directeur des finances de la ville de Trappes depuis deux mois, me disait tout à l'heure dans les couloirs : « Monsieur le maire, il va falloir arrêter d'acheter, à un moment donné les caisses seront vides ». Il a raison parce que j'achète, on met de côté, de toute façon on n'a pas le choix, l'aménagement de la route nationale 10 nous y contraint et nous récupérons cet argent un jour. Parce que dans le cadre d'un aménagement, on va revendre les terrains potentiellement pour faire de la recette. Mais en attendant, c'est de l'argent en moins dans nos caisses, et ce sont aussi des banques qui nous disent : « Aujourd'hui, vous n'êtes pas capables de dégager plus que tant en épargne parce que vous dépensez en investissement », ce qui est légitime.

Comment faire pour ne pas bloquer les finances communales ? Parce que nous ne sommes pas les seuls à avoir ce problème, vous vous en doutez. Eh bien, les collectivités ont construit, et l'Etat l'a permis, des établissements publics fonciers, des entreprises publiques en fait, dont la seule compétence, ou quasiment, est d'acheter. Ils ont beaucoup d'argent, celui de l'Île-de-France, comme son nom l'indique, intervient à l'échelle de toute la Région Île-de-France, c'est quand même 20 % de la population et plus encore du volume d'investissements nécessaire au niveau de notre pays sur le foncier pour la puissance publique. Et ils sont capitalisés en milliards, je crois, c'est énormément d'argent qui est disponible pour acheter des biens et les mettre au chaud le temps que les mairies ou les agglomérations décident de l'aménagement qui y est destiné. Évidemment, ils n'achètent pas au hasard, si je les appelle demain en leur demandant de m'acheter tout un quartier, ils me diront qu'il faut avoir un projet, il faut être sûr que dans les dix ans le projet sera fait, parce que s'ils achètent pour mettre de côté leur argent sera bloqué et ne pourra pas être investi ailleurs. Ils viennent donc servir de banquier, en quelque sorte, ils achètent et nous revendent, sans faire de bénéfice au passage, uniquement le coût de l'inflation.

C'est donc une solution qui a été mise en place pour soulager la trésorerie des communes. Pour pouvoir utiliser ce tiers financeur qui vient utiliser sa trésorerie pour acheter pour le compte des communes, il faut conventionner. On fait une convention entre cet établissement public foncier, la mairie de Trappes qui a réfléchi à son évolution et l'agglomération de Saint-Quentin qui est l'aménageur, qui a la compétence aménagement et urbanisme et qui va demander avec nous à l'établissement public d'acheter le foncier. Et lorsqu'on leur demande d'intervenir, on leur garantit par écrit qu'on leur rachète le foncier 5, 10, 15 ans après dans des délais à fixer ensemble.

Évidemment, pour se dire que l'on fait intervenir l'établissement public foncier, il faut que l'on ait quelques projets, nous n'en manquons pas à Trappes, je l'ai dit tout à l'heure, tout ce que j'ai dit autour du plateau urbain, du pôle gare, de la liaison entre les différents parcs de Trappes depuis le centre-ville jusqu'à la base de loisirs. Sur le renforcement de la centralité urbaine, il y a quand même pas mal de petits blocs, d'îlots qui se dégradent, se détériorent, qui sont en mauvais état, des copropriétés dégradées, etc., sur lesquels on peut avoir envie de faire du recyclage urbain, foncier. En lien avec les propriétaires, de solliciter des financements publics, d'acquérir parfois des copropriétés tout entières pour les rénover et ensuite les revendre, etc. Il y a donc beaucoup d'opérations d'urbanisme et autour de l'État qui exigent de décaisser énormément de fonds en investissement.

Nous avons donc listé un peu ces objectifs, ces orientations générales. Nous avons souhaité que l'établissement public foncier puisse intervenir à l'échelle de la ville dans son ensemble, parce qu'il peut parfois y avoir des opportunités foncières auxquelles on ne pense pas au moment où l'on délibère. Typiquement, demain il y a quatre voisins qui décident de vendre à un promoteur à des tarifs délirants des biens dans un secteur stratégique – c'est un cas réel, nous l'avons déjà évoqué –, lequel promoteur privé va construire 150 appartements. Comment je fais pour les accueillir en crèche, en école, etc., si je ne maîtrise pas, si je ne suis pas sûr de supporter les conséquences de cet investissement que des promoteurs réalisent dans leur propre intérêt ? Il faut donc pouvoir disposer de la mobilisation de l'établissement public foncier lorsque l'on a des projets, que l'on veut préempter des biens, que l'on veut les faire rentrer dans le patrimoine public pour permettre à la puissance publique de définir l'intérêt général et de mettre en œuvre avec efficacité.

Nous avons élaboré cette convention en permettant l'intervention à l'échelle de l'ensemble de la commune. Avec une densité, c'est obligatoire, à l'hectare, d'ailleurs assez limitée, ce qui nous permet vraiment de pouvoir déterminer où l'on place le curseur au moment où l'on détermine le choix de l'aménagement. L'EPFIF dote cette capacité d'investissement, pour la ville de Trappes, de 10 millions d'euros HT, ce qui n'est pas mal, peut-être que ce sera plus, dans ce cas-là nous serons obligés de signer un avenant, peut-être que ce sera moins, ce serait formidable. Et cette convention court jusqu'au 31 décembre 2027, évidemment elle pourra ensuite être prolongée ou renouvelée sur une durée équivalente. Et l'obligation de rachat, qui va avec l'acquisition par l'établissement public foncier à la demande de la ville, n'est pas assumée par la ville. Ce qui est un peu, non pas courageux de notre part, c'est très bien ainsi, mais c'est Saint-Quentin-en-Yvelines qui assume l'obligation de rachat auprès de l'établissement public foncier. Il faudra donc systématiquement que l'on s'accorde à trois pour pouvoir faire porter par l'établissement public foncier d'Île-de-France les acquisitions foncières d'intérêt général.

Voilà, j'espère avoir été clair sur cette convention, son sens et ses objectifs. Je vous demande s'il y a des questions, des interrogations, des remarques, s'il n'y en a pas, je soumetts aux voix. Je n'en vois pas, je soumetts donc aux voix.

On me dit à l'oreillette que, rien que pour l'année 2023 – je vous parlais de capitalisation en milliards – l'EPFIF, ce sont 600 millions d'acquisitions et 400 millions de cessions, vous voyez qu'ils acquièrent plus qu'ils ne vendent. Ce qui n'est pas bon signe, cela veut dire que les projets de construction, mais on le voit, patinent et que c'est pour cela que nos concitoyens

ont tant de mal à se loger, que ce soit en étant acquéreurs ou locataires. Mais cela vous donne une idée de la force de frappe de cet établissement public foncier, pour les années qui viennent ce seront des millions plus une petite part pour la ville de Trappes. Merci pour vos votes.

**Approuvé à l'unanimité**

## VIE ASSOCIATIVE

### **69 Attribution d'une subvention au profit de l'association Passerelles et Partage suite à la convention d'objectifs triennale 2022-2023-2024**

#### **Madame DIALLO**

C'est une association qui propose des actions principalement destinées aux jeunes : des actions de citoyenneté mais aussi des cours de français, d'alphabétisation, de science et des chantiers pour les jeunes. D'ailleurs, petite parenthèse, avec mon cher collègue Fouzi nous avons eu l'occasion d'être invités pour l'inauguration des travaux de leurs locaux, qui ont été effectués tout un été par les jeunes ; l'idée était de pouvoir inaugurer et pour cette occasion ils nous ont invités. Nous avons pu rencontrer pas mal de personnes de l'association, discuter avec des jeunes et voir un peu toutes les activités qu'ils proposaient, c'était justement l'opportunité de mieux les connaître.

Cette subvention de 30 034,24 € est un soutien aux loyers qui leur sont octroyés depuis pas mal d'années. Lorsque l'on dit « triennale », c'est parce que l'on doit établir une convention de 3 ans que l'on doit voter en conseil municipal chaque année. Historiquement, si vous voulez plus de précisions, avant ils étaient dans les locaux de l'UMT. On leur a demandé de pouvoir distinguer leurs activités entre le culte et le culturel, c'est pour cela qu'ils sont aujourd'hui à la commune pour pouvoir exercer leurs activités autour des activités culturelles, éducatives et de citoyenneté.

#### **Monsieur le Maire**

Merci. Je sou mets aux voix, et l'on arrive presque au bout de ce conseil municipal.

**Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 5 abstentions (Mme Gomila/Mme Clerté-Durand/M. Cordin/M. Nasrou/M. Leboucq)**

### **70 Subvention exceptionnelle attribuée à l'association sportive du collège Le Village**

#### **Monsieur le Maire**

L'association sportive du collège Le Village organise un séjour nature avec 50 élèves en Normandie. Ce séjour de 3 jours aura lieu au mois de juin à Clécy et leur permettra de faire des activités de pleine nature : descente en rappel, VTT, paddle et canoë-kayak. Ils ont un petit problème pour boucler le budget, on le vit surtout en maternelle, en élémentaire et aux collèges, les anciens n'y arrivent plus. Ce qui est normal, c'est ce que l'on disait tout à l'heure, les familles ont moins de capacité contributive, l'Education nationale ne donne plus un euro, ou presque. Il faut donc tout le temps bricoler, faire de bric et de broc, et à la fin on se tourne vers la ville en disant : « il nous manque 500, 600, 700, 1 000 €, Monsieur le maire pouvez-vous nous aider parce que sinon on est obligé d'annuler le séjour ? ». À ce moment-là, on est pris en otage, comment faites-vous ? Vous dites : « Annulez le séjour, cela fera 50 malheureux » ? Le problème c'est que demain cela peut être 50 projets comme ça qui sont menacés d'annulation pure et simple et la ville ne peut pas sortir 50 fois 800 € pour assumer une fonction qui n'est clairement pas dans ses compétences directes.

Mais là, on ne sait pas dire non, moi en particulier, je l'assume, les élus sont beaucoup plus cruels, ils sont capables de dire non, mais c'est franchement compliqué. Le chef d'établissement m'a donc envoyé des textos larmoyants en plein week-end pour me dire que c'était dramatique. Mais il a raison, sincèrement, et nous n'allons pas annuler du jour au lendemain, parce qu'il manque 800 €, un séjour en Normandie pour 50 gamins qui ne sont parfois jamais sortis de Trappes. Ils vont donc faire leur séjour nature si le conseil municipal accepte de déroger un peu aux règles habituelles et de verser une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Le Village. Étant entendu aussi que l'association sportive n'a pas fait de demande de subvention classique cette année. D'autres associations ont déjà reçu 500 €, ce sont de petits montants, dans le cadre des demandes de subvention classiques. Ce n'est pas le cas pour le collège Le Village et à titre exceptionnel, pour ne pas les mettre le bec dans l'eau la veille des vacances, nous leur garantissons cette subvention si vous en êtes d'accord, vous avez le droit de voter contre.

On me rappelle à l'oreille que l'association sportive du collège Courbet fait du handball depuis des années avec un professeur extraordinaire qui est extrêmement impliqué, qui est aussi le président du club de handball et qui va beaucoup plus loin que sa mission d'enseignant parce qu'il accompagne les mêmes sur le plan éducatif, très au-delà du temps scolaire. C'est le moins que l'on puisse dire, là nous avons affaire à quelqu'un qui sacrifie beaucoup de sa vie personnelle pour l'intérêt de nos mêmes. Après des années d'investissement sportif, d'implication des jeunes filles notamment parce qu'il a beaucoup développé le sport féminin autour du hand, elles ont gagné leur qualification pour la finale nationale près de Montpellier début juin. Et, grand malheur, vous vous doutez que l'association sportive du collège Courbet n'a pas les moyens de payer le déplacement de 14 joueuses et 3 adultes qui les accompagnent. Parmi ces gamines, dont beaucoup sont d'ailleurs devenus arbitres, elles sont au-delà du sport pur en termes de citoyenneté, d'apprentissage de valeur de la république, du partage, de la fraternité, du dépassement de soi, beaucoup a été fait pour faire grandir ces enfants, ces filles en particulier. Aujourd'hui, lorsque vous faites cela dans une école, que vous êtes chef d'établissement, enseignant en collège, vous pouvez voir de beaux projets comme celui-là tomber à l'eau si vous avez le malheur d'y arriver, d'être qualifié, parce qu'il vous manque 2 000 ou 3 000 € pour financer le déplacement, l'hébergement qui représente un budget non négligeable. Rien qu'en transports, lorsqu'ils ont fait faire les devis, ils en sont pour 5000 €.

Évidemment, que fait-on dans ces cas-là ? On va voir le maire, c'est un dimanche qu'il m'a appelé le brave homme, on cherche donc des solutions. 5 000 €, j'ai quand même toussé, je me suis dit que Monsieur Siad là-bas au fond allait faire une crise cardiaque en disant : « Monsieur le maire, nous ne l'avions pas prévu au budget ». On n'est pas à 5 000 € près, heureusement Monsieur Siad, sinon, au pire, celle qui est devant vous, Madame Miller, va renoncer à quelques achats informatiques et nous allons pouvoir transférer les crédits d'une enveloppe à l'autre. À défaut de faire cela, on cherche des solutions, on propose de prêter les minibus de la mairie, par exemple. Et le type nous dit : « Formidable ! », Tout d'un coup en passe de 5 000 € à juste prêter des minibus, ce qui n'est quand même pas mal, il faut être inventif lorsque l'on n'a pas d'argent, ou en tout cas lorsque l'on ne veut pas dépenser l'argent n'importe comment. Nous n'allons donc pas délibérer, les minibus suffisent, on craignait de devoir verser 2 000 ou 3 000 € de contribution, mais finalement le prêt des minibus suffira. Vous voyez, je fais faire une économie au budget municipal, à vos impôts Messieurs-dames, en prêtant les minibus, ce n'est pas cher, cela fonctionne et cela a rendu 14 jeunes filles absolument heureuses.

Ils sont forts pour faire du chantage affectif ces gens-là, en plus c'est un type pour lequel j'ai vraiment une estime immense, je pense vraiment, et je le dis tout le temps, que notre ville tient grâce à des gens comme ça qui sacrifient tout, leur vie personnelle, leurs enfants, leurs petits-enfants et qui consacrent un temps vraiment incroyable aux enfants des autres la plupart du temps, ou aux autres adultes, qui se donnent pour les autres. Il m'a dit : « Tu te rends compte, Ali (parce qu'on se tutoie, avant j'étais adjoint aux sports, on se fréquentait donc déjà beaucoup dans le cadre de mes fonctions), il va falloir que je choisisse quelles

élèves j'élimine du séjour ». Évidemment, avec des discours pareils, il sait comment faire pour me manipuler, le brave. Il m'a donc dit : « Je vais donc devoir tirer au sort celles qui ne viennent pas ou choisir que les remplaçantes ne viennent pas ». Évidemment, à la fin, on trouve toujours une solution. Là, franchement, trois minibus prêtés, je ne sais pas si l'on paye l'essence, on va peut-être essayer de leur donner une carte bleue pour qu'ils payent l'essence, Monsieur Aghachoui, mon directeur général me dit que c'est légal. Sinon, on fera le plein à l'aller et ils paieront eux-mêmes au retour. Mais il faut trouver des solutions comme ça pour bricoler et aider les associations comme on peut.

Je le dis, j'insiste là-dessus et en plus il y a des dirigeants d'associations dans la salle, on ne peut pas toujours dire oui, c'est très frustrant, on aimerait toujours dire oui. Mais parfois en bricolant, en anticipant le versement d'une subvention avant la date habituelle, en prêtant des minibus, en acceptant une avance, etc., on peut donc changer et améliorer le confort de ceux qui sont, je le rappelle, des bénévoles qui s'en prennent plein la gueule. Parfois on leur dit merci, n'est-ce pas Madame la présidente ? On dit souvent merci, je le vois sur Facebook, les gens ne disent pas seulement que ça ne va pas, ils disent que le loto était très bien, que le voyage en Normandie était fantastique, etc.

Heureusement, il y a ces rémunérations symboliques qui font du bien, mais nous sommes là pour aider les bénévoles à aider les autres. C'est d'ailleurs cela la fonction essentielle des élus, parce que nous sommes des bénévoles pour beaucoup d'entre nous. Personnellement, je suis à plein temps rémunéré là-dessus, je ne suis pas bénévole, mais il y a des gens ici qui n'ont pas un euro et qui donnent un travail, un temps et une énergie considérables au service de l'intérêt général. Je profite encore de cette occasion pour les remercier et pour vous proposer l'adoption de cette subvention de 800 € à l'association du collège Le Village, parce qu'il faut y revenir, pour ce fameux séjour en Normandie. Le vote est ouvert.

### **Approuvé à l'unanimité**

## **MOTION**

### **Monsieur le Maire**

Pour ce qui concerne l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour de ce conseil municipal, nous arrivons au terme.

Comme cela est souvent malheureusement nécessaire, en regard des débats d'actualité et des événements qui frappent notre pays, ou le monde d'ailleurs, nous y ajoutons la proposition du vote d'une motion à l'initiative de la majorité municipale, suite à l'interpellation de Madame Colette Parent à juste titre. D'autres élus ont contribué par leur présence, en manifestant dans une ville voisine, à la mobilisation contre ces phénomènes qui montent dans notre pays et qui nous inquiètent tous. Une motion contre l'extrême droite et Madame Grandgambe va nous en donner lecture.

### **Madame GRANDGAMBE**

*« Alors qu'elle progresse partout dans les urnes en Europe, l'extrême droite s'affiche et agit désormais en France dans un sentiment d'impunité préoccupant, comme le démontre la multiplication des événements intervenus ces dernières semaines. Les différentes composantes de cette nébuleuse antidémocratique, raciste et antisociale se voient pousser des ailes en organisant manifestations, colloques ou retraites aux flambeaux dans les rues de notre pays.*

*Le 6 mai dernier, une première manifestation parisienne a réuni 500 néofascistes dans les rues de Paris, scandant leurs slogans sur la voie publique malgré l'infraction, pourtant manifeste, que constituait la dissimulation de leurs visages. Ces militants d'extrême droite ont poursuivi leur action en organisant un concert de trois groupes néonazis à Saint-Cyr-*

*l'Ecole, à moins de quinze minutes de Trappes, profanant ainsi la salle Simone Veil mise à disposition par la municipalité abusée par la perfidie des organisateurs.*

*Le 22 mars, l'incident du domicile du maire de Saint-Brévin, après des manifestations organisées par l'extrême droite dans sa ville contre l'installation d'un centre d'accueil pour réfugiés, participe de cette même dynamique d'escalade inquiétante. Le manque de soutien de l'État à ce dernier, qui l'a conduit à démissionner de ses fonctions, marque la passivité de notre société face à ce phénomène dont elle minimise l'ampleur.*

*Ce laisser-faire des pouvoirs publics est d'autant plus condamnable qu'à l'inverse le gouvernement a multiplié ces derniers mois les mesures liberticides contre les manifestants opposés à la réforme des retraites, allant de mises en garde à vue arbitraires, pratique illégale de la nasse, à l'interdiction de se rendre à des manifestations muni de casseroles.*

*Le conseil municipal de Trappes affirme par la présente sa détermination à lutter contre l'extrême droite et ses porte-drapeaux qui, par leurs discours antirépublicains, racistes et fondamentalement violents, constituent une menace sérieuse pour la démocratie. Il appelle le Ministère de l'Intérieur à considérer ce péril avec la gravité et la détermination qui s'imposent pour protéger notre société de cette menace ainsi que nos institutions républicaines. Il soutient les réactions citoyennes salutaires comme la manifestation antifasciste organisée à Saint-Cyr-l'Ecole le 14 mai et appelle à renforcer la lutte contre l'extrême droite partout et par tous les moyens. »*

C'est donc une motion claire, où l'on dit la réalité de ce qu'est aujourd'hui l'extrême droite en France, il faut appeler un chat, un chat. Et je vous renvoie aussi à tout ce qui a pu être écrit sur la situation dans les années 30 et la montée de l'extrême droite à cette époque-là. Des historiens ont travaillé sur ces périodes-là et montrent que, finalement, ce que nous vivons aujourd'hui n'est pas très éloigné de ce qui s'est passé à ce moment-là. Avec parfois, de notre part, l'interrogation suivante : « Comment n'ont-ils pas vu ce qui est en train de monter ». Ce genre de motion est une façon de dire que nous voyons ce qui est en train de monter il est de notre devoir de réagir.

### **Monsieur le Maire**

Tout est dit. Le fond de l'air est clairement mauvais, heureusement il y a des franges de la société qui en ont conscience et qui se mobilisent. Nous sommes instruits par l'histoire, un agent m'en parlait tout à l'heure, proche de la retraite et qui, assez librement, me disait son inquiétude quant au monde que nous léguons à nos enfants. Sur le plan environnemental bien sûr, mais aussi au regard de la montée du péril fasciste, pour le coup, partout dans le monde depuis l'élection de Donald Trump, celle de Monsieur Bolsonaro, celle, très récente en Italie, de Madame Meloni, celles, un peu plus anciennes, en Autriche, en Pologne, au cœur de l'Europe, de pays dirigés par l'extrême droite. En Israël aussi, avec une majorité, je ne sais même plus comment la qualifier d'ailleurs tellement elle est allée loin dans la surenchère extrémiste et dans la politique d'apartheid qu'elle met en œuvre.

Le fond de l'air est mauvais, nous pensions que nos sociétés étaient vaccinées par les conséquences de la Seconde guerre mondiale et de la fameuse montée des périls que personne n'avait pu voir, ou voulu voir. Notamment parce que les gouvernements européens, parfois, étaient lâches pour faire face à la montée du fascisme en Italie, au nazisme en Allemagne. Et il ne faudrait pas que nous perdions toute capacité de discernement et toute capacité à repérer les signaux parfois faibles, dorénavant plus du tout faibles mais extrêmement tangibles, qui sont sous nos yeux. Ils contribuent à toujours stigmatiser celui qui est différent, hier les Juifs, aujourd'hui d'autres populations, et à préparer les conditions de l'irréparable. De considérer l'autre, non pas comme un être humain, un alter ego, mais quelqu'un de différent qui mérite d'être exterminé.

Franchement, lorsque j'ai commencé à m'engager il y a vingt ans, je n'imaginai pas une seconde que des défilés néonazis pourraient avoir lieu dans les rues de la capitale sans qu'il

n'y ait de réactions d'ampleur de la société civile. Il y a parfois des réactions timides mais auxquelles je pense qu'il est nécessaire d'apporter notre concours. Non pas uniquement en tant qu'individus, je remercie ceux qui, en tant que citoyens, ont participé à ces mobilisations ces derniers jours, mais aussi en tant que collectif. En tant que représentants d'une ville où la fraternité n'est pas un vain mot, ou la volonté de défendre partout la paix, l'harmonie est un slogan, et plus qu'un slogan, des politiques qui se traduisent en actes. Et je pense qu'il est nécessaire qu'un maximum de conseils municipaux – beaucoup le font en ce moment – délibèrent dans ce sens pour voter des motions qui expriment un message politique, à la fois adressé à leurs concitoyens mais aussi à nos gouvernants pour qu'ils prennent la mesure, la gravité de la situation et du contexte dans lequel nous vivons.

Voilà pour les explications et la présentation par la majorité municipale de cette motion. Y a-t-il des volontés d'intervenir parmi les groupes du conseil municipal ? Madame Parent ?

### **Madame PARENT**

Juste pour souligner que dans les environs de Versailles ils n'ont vraiment pas peur, ils y vont franchement. Ils ont perturbé le Cercle du silence qui se déroule à Versailles régulièrement en soutien aux immigrés, il y a peut-être un mois et demi. Ils ont aussi manifesté ouvertement à Plaisir contre l'ouverture d'un centre d'hébergement pour les migrants. Tout est à l'avenant, ils se montrent vraiment au grand jour, sans honte, ils ont l'impression que c'est la meilleure des choses à faire. Et en plus, on ose les mettre dos à dos avec des militants qui, certes, font de la casse de matériels dans certaines manifestations. Certes, la violence n'est pas excusable, mais là ils s'en prennent résolument aux libertés et à la démocratie, c'est la démocratie qu'ils n'aiment pas.

C'est véritablement ce que disait Sandrine, l'ambiance des années 30, en plus ils se reconnaissent avec leur accoutrement. C'est vraiment très inquiétant, lorsque l'on sait le poids que représente l'extrême droite aux élections présidentielles nous avons intérêt à réagir à chaque instant et à ne pas les laisser passer. Dans notre région à nous, le département des Yvelines et tout ce qui gravite autour de Versailles, c'est particulièrement préoccupant.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Colette. Y a-t-il d'autres interventions ou explications de vote ? Je n'en vois pas, je sou mets aux voix, cette fois à main levée comme, la plupart du temps, pour les motions : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Pour essayer de résumer :

Opposition : Madame Gomila ;

Abstentions : Madame Clerté-Durand, Messieurs Leboucq et Cordin. Avez-vous des procurations, ou pas ? Monsieur Malandain qui vote pour, et c'est tout. Monsieur Nasrou, abstention ? Il vous a donné procuration finalement ? Très bien.

Merci à vous tous et toutes, y compris dans le public, merci de votre présence et à bientôt.

*Monsieur le Maire clôt la séance à 20H40.*

**Pour extrait certifié conforme  
Trappes, le 17 juillet 2023**